

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1894

6 août 2013

SOMMAIRE

Innovation for shelter international	90912	Sanderson International	90910
Issra SA	90912	Sorebol S.A.	90910
I-Wohnen S.à r.l.	90911	Topdanmark Holding S.A.	90909
Kontakum S.A.	90911	Toro Acquisition S.à r.l.	90911
Lam Research Luxembourg S.à r.l.	90912	Unilabs Co-Invest S.A.	90866
LTRF	90912	Vador Investments S.A.	90908
M & N Participation Group S.A.	90909	Vauban Participations S.A.	90908
Portland S.A.	90909		

Unilabs Co-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.037.

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder (the "Meeting") of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "Unilabs Co-Invest S.A.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177037 and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 23 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date.

The Meeting was opened by Ms Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the Meeting is the following:

a. Decision to split the thirty-one thousand (31,000) existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each into three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares");

b. Decision to create five (5) classes of mandatory redeemable non voting preferred shares, in accordance with the procedure and the terms laid down in articles 49-8 and 44 and subsequent of the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended, referred to as (i) the class A mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class A MRPS), (ii) the class B mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class B MRPS), (iii) the class C mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class C MRPS), (iv) the class D mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class D MRPS), and (v) the class E mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class E MRPS) and to hence have six (6) classes of shares in total;

c. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-), by issuing (i) one hundred thousand (100,000) Class A MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (iv) one hundred thousand (100,000) Class D MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, and (v) one hundred thousand (100,000) Class E MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Shares) to be fully paid up by a contribution in cash;

Waiver by the current shareholder of its preferential subscription rights and subscription and full payment of the New Shares together with a total share premium of an amount of twenty-four million nine hundred ninety-five thousand Euros (EUR 24,995,000.-) by R12 Kapital SPV AB, Reg. No. 556928-8912, a limited liability company registered under the laws of Sweden, having its registered office at co R12 Fund I, Riddargatan 12, 114 35 Stockholm, Sweden;

d. Acknowledgment of the report of the board of directors regarding the creation of an authorised share capital in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended and based on the report of the board of directors, decision to create an authorised share capital of an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), authorising the board of directors to issue up to five million (5,000,000.-) ordinary shares or mandatory redeemable non voting preferred shares, with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to authorise the board of directors to limit or withdraw the preferential rights of the shareholders of the Company when issuing such new ordinary shares or new mandatory redeemable non voting preferred shares or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares;

e. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

f. Decision to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company and, among others, its corporate object which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Corporate Object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The

Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks or coverage of its obligations.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

g. miscellaneous.

2. The shareholder represented at the Meeting, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy(ies) of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the thirty-one thousand (31,000) shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

4. The shareholder represented at the meeting declares (i) to waive the convening notice for the Meeting and (ii) to be fully aware of all the items of the agenda, including for the avoidance of doubt item (e) of the agenda relating to the introduction of an authorised share capital and granting an authorisation to the board of directors to limit or withdraw preferential subscription rights of the shareholders of the Company while issuing new ordinary shares or new mandatory redeemable non voting preferred shares or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares in the framework of the authorised capital.

5. The shareholder represented at the Meeting specially declares that the Company has not issued any convertible loans or bonds.

After the foregoing has been declared, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to split the existing thirty-one thousand (31,000) existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each into three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to create five (5) classes of mandatory redeemable non voting preferred shares, in accordance with the procedure and the terms laid down in articles 49-8 and 44 and subsequent of the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended, referred to as (i) the class A mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class A MRPS"), (ii) the class B mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class B MRPS"), (iii) the class C mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class C MRPS"), (iv) the class D mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class D MRPS"), and (v) the class E mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class E MRPS") and to hence have six (6) classes of shares in total.

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-), by issuing (i) one hundred thousand (100,000) Class A MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (iv) one hundred thousand (100,000) Class D MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, and (v) one hundred thousand (100,000) Class E MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Intervention - Subscription

The current sole shareholder having waived its preferential subscription rights, thereupon appeared:

R12 Kapital SPVII AB, Reg. No. 556928-8912, a limited liability company registered under the laws of Sweden, having its registered office at Co R12 Fund I, Riddargatan 12, 114 35 Stockholm, Sweden (the "Subscriber"), represented by Ms Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 2013, DECLARES to (i) subscribe to the New Shares being (i) one hundred thousand (100,000) Class A MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (iv) one hundred thousand (100,000) Class D MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, and (v) one hundred thousand (100,000) Class E MRPS, having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and (ii) fully pay up the New Shares at their nominal value together with a total share premium of an amount of twenty-four million nine hundred ninety-five thousand Euros (EUR 24,995,000.-).

Payment

The New Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, have been entirely paid up in cash by the Subscriber at nominal value together with the total share premium of an amount of twenty-four million nine hundred ninety-five thousand Euros (EUR 24,995,000.-) and the Company has from now on at its disposal the total amount of twenty-five million Euros (EUR 25,000,000.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that the Subscriber is now the holder of the New Shares.

As a consequence the Subscriber, entitled to vote and here represented as stated hereabove declares (i) to waive the convening notice for the meeting and (ii) to be fully aware of all the items of the agenda, including for the avoidance of doubt item (e) of the agenda relating to the introduction of an authorised share capital and granting an authorisation to the board of directors to limit or withdraw preferential subscription rights of the shareholders of the Company while issuing new ordinary shares or new mandatory redeemable non voting preferred shares in the framework of the authorised capital and the Subscriber joins the Meeting for purpose of the following resolutions:

The Meeting RESOLVES to acknowledge the report of the board of directors regarding the creation of an authorised share capital of the Company, in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended and based on the report of the board of directors, the Meeting RESOLVES to create an authorized share capital of an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), represented by five million (5,000,000) ordinary shares or mandatory redeemable non voting preferred shares, with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares for a period of five (5) years starting on the date hereof and to authorise the board of directors to limit or withdraw as the board of directors shall deem fit, the preferential subscription rights of the shareholders of the Company when issuing such new shares or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares in the framework of the authorised share capital.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article five (5) of the articles of incorporation of the Company so that it shall now henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital - Shares.

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at 36,000 EUR (thirty six thousand Euros) represented by 3,600,000 (three million six hundred thousand) shares having a nominal value of 0.01 EUR (one euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up as follows:

- 3,100,000 ordinary shares ("Ordinary Shares"),
- 100,000 class A mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class A MRPS"),
- 100,000 class B mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class B MRPS"),
- 100,000 class C mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class C MRPS"),
- 100,000 class D mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class D MRPS"), and
- 100,000 class E mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class E MRPS").

The Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS and the Class E MRPS are collectively referred to as the "MRPS". The MRPS are mandatory redeemable shares for the purposes of articles 49-8 and 44 and subs. of the Law and in accordance with the procedure and terms laid down in these Articles. The Ordinary Shares and the MRPS are collectively referred to as the "Shares".

Each holder of MRPS shall subscribe proportionally in each class of MRPS.

5.1.2 Any premium paid to the Company on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this article. Any share premium may, but does not need to, be reserved to the holder of the shares in relation to which it was paid at the time of payment by decision of the relevant corporate body or subsequently.

5.1.3 The Company may further accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more distributable reserves. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor at the time of payment by decision of the relevant corporate body or subsequently.

5.1.4 The shares shall be in registered form.

5.1.5 The Company shall have an unissued but authorized share capital as set out in article 5.8.

5.2 - Changes to share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and the Law.

5.3 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-a-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.4 - Transfer of shares

The Shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of MRPS, the transferring shareholder shall transfer all of its shares of each class of MRPS or, if the transferring shareholder transfers only some of his MRPS, he shall transfer at the same time shares proportionally in each class of MRPS.

During a period of 7 years as from the date of subscription of Instruments in the Company (the "Lock-Up Period"), a shareholder may not transfer, pledge or otherwise encumber any of its shares in the Company without the prior written approval of the holders of Ordinary Shares (in case of transfer, pledge or otherwise encumbrance of Instruments by the other shareholders) or the other shareholder(s) (in case of transfer, pledge or otherwise encumbrance of Instruments by the holders of Ordinary Shares), as applicable. However, even during the Lock-Up Period a shareholder may transfer all (but not some) of its shares in the Company to an Affiliate, provided that (such a transfer that meets the following criteria being a "Permitted Transfer"):

(a) such transfer is made in good faith;

(b) such Affiliate is, and it is reasonably demonstrated that such Affiliate will continue to be, under the same control as the selling shareholder is as at (i) if the selling shareholder is a Co-Investor, the date when the shareholder subscribed for shares in the Company for the first time or (ii) otherwise, the date when the shareholder entered into any co-investment agreement between i.a. the shareholders and the Company;

(c) the rights and obligations of such selling shareholder under these Articles and any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company are simultaneously assigned and transferred to such Affiliate in accordance with the terms of any co-investment agreement which may be entered into from time to time between the shareholders and the Company; and

(d) in the case of a transfer by a Co-Investor, all relevant documentation is provided to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares in respect of such Affiliate to satisfy the holder of Ordinary Shares, Nordic Capital's and the Nordic Capital Investors' internal anti money laundering procedures in such form as is reasonably satisfactory to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares.

After the Lock-Up Period, any transfer of shares (other than a Permitted Transfer) shall be subject to a right of first refusal in favour of the other shareholders it being understood that a shareholder shall only be allowed to sell all but not some of his shares. A shareholder willing to sell all but not some of his shares, shall send a notice to the Company setting out (i) the name/company and address/registered office of the selling shareholder; (ii) the name and address/registered office of the prospective good faith buyer/acquirer including those of its ultimate controlling shareholders, if any; (iii) the purchase price for the intended transaction. The Company shall notify (the "Notification") the other shareholders thereof within 60 Business Days of the reception of the notice. The holder(s) of Ordinary Shares shall have the right to acquire proportionally to their shareholding in the Company all the MRPS of the selling shareholder (in case the selling shareholder is a MRPS holder) by notifying to the Company their intention to buy during a period of 180 Business Days following the Notification. The holder(s) of MRPS shall have the right to acquire proportionally to their shareholding in the Company all the Ordinary Shares of the selling shareholder (in case the selling shareholder is a holder of Ordinary Shares) by notifying to the Company their intention to buy during a period of 180 Business Days following the Notification. If the right of first refusal has not been exercised in respect of all of the shares the other shareholders shall within 60 Business Days be entitled to exercise their right of first refusal also with respect to the shares for which the right of first refusal was not initially exercised. If after this second round all of the shares are not intended to be acquired by the other shareholders, the selling shareholder shall be free to sell all of the remaining shares to a third party acquirer provided that (i) the shares are transferred for a consideration not lower than the one which was offered to the other shareholders,

(ii) the selling shareholder procures that the third party acquirer adheres to any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company and (iii) where applicable, all relevant documentation is provided to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares in respect of the third party acquirer to satisfy the holder of Ordinary Shares', Nordic Capital's and the Nordic Capital Investors' internal anti money laundering procedures in such form as is reasonably satisfactory to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares.

The Company shall not register in its share register a transfer which is made in breach of the above mentioned provisions and any such purported transfer shall not be enforceable towards the Company.

5.5 - Repurchase of Shares

The Company may repurchase its shares in accordance with the Law. For the avoidance of doubt, own shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.6 - Redemption of the MRPS

All the MRPS are redeemable shares for the purposes of article 49-8 of the Law and in accordance with the provisions of these Articles.

For the avoidance of doubt the MRPS carry a preferential right to payment in relation to the Ordinary Shares. The MRPS shall have the entitlements provided for in these Articles and, for the avoidance of doubt, shall not be entitled to any proceeds or funds that relate to or in any other way benefit from any direct and indirect investment in Capio. Nothing in these Articles shall be construed as giving any kind of entitlement to the holders of MRPS or Ordinary Shares to any such proceeds or funds.

Each class of MRPS shall be redeemable in accordance with the provisions of this article 5.6 and provided that a class of MRPS may only be redeemed in full by redeeming all the issued shares in each relevant MRPS class. In case of redemption of a class of MRPS, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E MRPS). In case of plurality of holders of the relevant MRPS class, the redemption shall be made on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each holder of MRPS within the class.

All the MRPS shall be redeemable in accordance with these Articles mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the relevant MRPS (the "Mandatory Redemption Date") at the Redemption Price.

MRPS may be redeemed before the Mandatory Redemption Date at any time at the option of the Company. Should the Company (via its board of directors which shall propose the redemption) decide to optionally redeem MRPS before the Mandatory Redemption Date, it shall do so by redeeming the last outstanding class of MRPS at the relevant time of determination at the Redemption Price as determined in these Articles (for the avoidance of doubt, including, but not limited to, the provisions of this article 5.6 and article 11.4).

In any case, the redemption shall be decided by shareholders' resolutions.

The redemption of any MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Luxembourg Law and assessed based on recent interim accounts. Redeemed MRPS may be cancelled by resolutions of the shareholders. No class of shares may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by Law.

At least five (5) days prior to the Mandatory Redemption Date or an optional redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder(s) of MRPS, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS holder(s) of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the shareholders' meeting resolving on the redemption of MRPS. The Redemption Price of such MRPS shall be payable, in accordance with these Articles, to the order of the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Any recalculation of the Redemption Price in accordance with the provisions of these Articles, where in certain circumstances the MRPS holders are required to repay a portion of the Redemption Price to the Company or are entitled to receive an additional amount from the Company in connection with the redemption of the relevant MRPS, shall be considered as an adjustment to the Redemption Price, unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time.

Notwithstanding the above mentioned provisions of this article 5.6, in order to secure the settlement of any (actual or contingent) liability or undertaking of the Company, an amount of the Redemption Price may be withheld by the Company or deposited. Any remaining portion of such withheld or deposited amount shall be distributed as soon as reasonably possible following the expiry of such liabilities and undertakings. The thus withheld portion of the Redemption Price shall be considered as deferred Redemption Price payment unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time. To the extent such deferred Redemption Price is eventually not paid out (in full or in part), such unpaid amount shall be considered as an adjustment to the Redemption Price, unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time.

5.7 - Share Register - Certificates

The Company shall not issue share certificates for its registered shares. The Company shall maintain a share register in accordance with the provisions of article 39 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.8 - Authorised share capital / Recalculation

In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorized share capital of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros,-) divided into 5,000,000.- (five million) shares (i.e. MRPS and/or Ordinary Shares), with a nominal value of 0.01 EUR (one euro cent) each.

The un-issued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the shareholders' meeting adopted in the manner required for amending the Articles.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized and empowered to (A) realize any increase of the share capital of the Company it being understood that the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to issue new shares in one or several times and the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (B) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue, further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, shares of those class(es) the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine in relation to each such instrument. The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine the terms and conditions of such instruments. If such instruments are issued during the 5 years period of the authorized capital clause below, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period. The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to issue such new shares in one or several issues and is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued under the authorized capital clause may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue and share premiums or retained earnings, including in all cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of this article may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and, terms and conditions of the aforesaid instruments.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares or instruments. Without prejudice to the generality of the above, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is specially authorized (i) to issue the shares of the relevant class(es) pursuant to the provisions of articles 5.8.1 through 5.8.3 without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for some of the existing shareholders the preferential right to subscribe for shares, and (ii) if, and where applicable, pursuant to the provisions of article 11.4.2, to issue shares of some classes only without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for some of the existing shareholders the preferential right to subscribe for shares.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of creation of the authorized share capital (being 5 June 2013) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions. For the avoidance of doubt, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the incorporation of the Company.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.8 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, or instruments and to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.8 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article.

5.8.1 No later than fifteen (15) Business Days after the occurrence of a Recalculation Event, Nordic Capital shall deliver the following information to each Co-Investor (the "Recalculation Event Notice"):

- (i) general information about such Recalculation Event;
- (ii) the Estimated Value prior to and after such Recalculation Event;
- (iii) a calculation of the Pre Deemed Proceeds and the Post Deemed Proceeds;
- (iv) the Defending Amount (as defined in article 5.8.3); and
- (v) such Co-Investor's Investment Percentage and Investment

Portion prior to and after such Recalculation Event.

For purposes of sections (ii), (iii) and (v) it shall be assumed that no Co-Investor will contribute any amount to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with the Recalculation Event.

5.8.1 bis If the Investment Percentage set out in the Recalculation Event Notice pursuant to section (v) is greater prior to than after the relevant Recalculation Event and a Co-Investor wishes to avoid such a reduction of its Investment Percentage, such Co-Investor shall, within five (5) Business Days following the receipt of the Recalculation Event Notice, undertake to contribute an amount to the Company of up to the amount of such Co-Investor's Defending Amount.

5.8.1 ter If and to the extent Nordic Capital does not receive an undertaking from a Co-Investor or receives an undertaking from a Co-Investor pursuant to article 5.8.1 bis in an amount of less than such Co-Investor's Defending Amount, such Co-Investor shall be deemed to have accepted that its Investment Percentage will be reduced as a result of the Recalculation Event (in accordance with the Recalculation Event Notice and pursuant to provisions of this article 5.8).

5.8.1 quater If and to the extent a Co-Investor issues an undertaking to contribute an amount to the Company pursuant to article 5.8.1 bis, such Co-Investor shall pay such amount to the Company in accordance with instructions issued by the holder of Ordinary Shares within 5 Business Days from receipt of such instructions and take any other actions reasonably requested by the holder of Ordinary Shares in relation thereto. In connection therewith, either (a) the terms of the existing Instruments held by such Co-Investor in the Company shall be amended or (b) new Instruments shall be issued to such Co-Investor (as agreed by Nordic Capital, acting reasonably and in good faith), to ensure that such Co-Investor is entitled to receive an amount pursuant to these Articles (and in particular articles 5.6, 11 and 12), respectively, equal to such Co-Investor's Investment Portion following the Recalculation Event.

5.8.2 Recalculation of the Investment Percentages

Except if each Co-Investor contributes an amount equal to its Defending Amount to the Company in accordance with article 5.8.1 quater, each Co-Investor's Investment Percentage shall be recalculated pursuant to the following formulas as a result of the relevant Recalculation Event.

(a) If the Defending Amount shall be contributed as part of the Contribution (as determined by Nordic Capital pursuant to article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / D$$

where

X = such Co-Investor's Investment Percentage immediately after such Recalculation Event

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

C = the amount contributed by such Co-Investor to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

(b) If the Defending Amount shall be contributed in addition to the Contribution (as determined by Nordic Capital pursuant to article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / (D + E)$$

where

X = such Co-Investor's Investment Percentage immediately after such Recalculation Event

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

C = the amount contributed by such Co-Investor to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

E = the total amount contributed by all Co-Investors to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with such Recalculation Event

5.8.3 Calculation of the Defending Amount

5.8.3.1. In connection with a Recalculation Event, Nordic Capital shall have the right to determine whether or not the amount that the Co-Investors shall be offered to invest in the Company in connection with such Recalculation Event shall, to the extent such offer is accepted by the Co-Investors, be contributed (a) as part of the Contribution; or (b) in addition to the Contribution (and thus increase the aggregate amount to be contributed in connection with such Recalculation Event).

5.8.3.2. The amount to be contributed by a Co-Investor to the Company in order to avoid a recalculation of such Co-Investor's Investment Percentage in connection with a Recalculation Event (the "Defending Amount"), shall be calculated pursuant to the following formula in the event such amount shall be contributed as part of the Contribution:

$$Y = (D - A) * B$$

where

Y = such Co-Investor's Defending Amount

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

5.8.3.3. The Defending Amount shall be calculated pursuant to the following formula in the event such amount shall be contributed in addition to the Contribution:

$$Y = (D - A) / (1 - F) * B$$

where

Y = such Co-Investor's Defending Amount

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

F = the Company's Percentage prior to such Recalculation Event"

Sixth resolution

The Meeting declaring especially that the Company has not issued any convertible loans or bonds, then RESOLVES to change the object of the company, which will be henceforth as follows:

" Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks or coverage of its obligations.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

The Meeting FURTHER RESOLVES to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company which shall now henceforth read as follows:

" Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a public limited liability company ("société anonyme") whose name is Unilabs Co-Invest SA (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate Object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any

other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks or coverage of its obligations.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares.

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at 36,000 EUR (thirty-six thousand Euros) represented by 3,600,000 (three million six hundred thousand) shares having a nominal value of 0.01 EUR (one euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up as follows:

- 3,100,000 ordinary shares ("Ordinary Shares"),
- 100,000 class A mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class A MRPS"),
- 100,000 class B mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class B MRPS"),
- 100,000 class C mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class C MRPS"),
- 100,000 class D mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class D MRPS"), and
- 100,000 class E mandatory redeemable non voting preferred shares ("Class E MRPS").

The Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS and the Class E MRPS are collectively referred to as the "MRPS".

The MRPS are mandatory redeemable shares for the purposes of articles 49-8 and 44 and subs. of the Law and in accordance with the procedure and terms laid down in these Articles. The Ordinary Shares and the MRPS are collectively referred to as the "Shares".

Each holder of MRPS shall subscribe proportionally in each class of MRPS.

5.1.2 Any premium paid to the Company on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this article. Any share premium may, but does not need to, be reserved to the holder of the shares in relation to which it was paid at the time of payment by decision of the relevant corporate body or subsequently.

5.1.3 The Company may further accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more distributable reserves. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor at the time of payment by decision of the relevant corporate body or subsequently.

5.1.4 The shares shall be in registered form.

5.1.5 The Company shall have an unissued but authorized share capital as set out in article 5.8.

5.2 - Changes to share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and the Law.

5.3 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.4 - Transfer of shares

The Shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of MRPS, the transferring shareholder shall transfer all of its shares of each class of MRPS or, if the transferring shareholder transfers only some of his MRPS, he shall transfer at the same time shares proportionally in each class of MRPS.

During a period of 7 years as from the date of subscription of Instruments in the Company (the "Lock-Up Period"), a shareholder may not transfer, pledge or otherwise encumber any of its shares in the Company without the prior written approval of the holders of Ordinary Shares (in case of transfer, pledge or otherwise encumbrance of Instruments by the other shareholders) or the other shareholder(s) (in case of transfer, pledge or otherwise encumbrance of Instruments by the holders of Ordinary Shares), as applicable. However, even during the Lock-Up Period a shareholder may transfer all (but not some) of its shares in the Company to an Affiliate, provided that (such a transfer that meets the following criteria being a "Permitted Transfer"):

(c) such transfer is made in good faith;

(d) such Affiliate is, and it is reasonably demonstrated that such Affiliate will continue to be, under the same control as the selling shareholder is as at (i) if the selling shareholder is a Co-Investor, the date when the shareholder subscribed for shares in the Company for the first time or (ii) otherwise, the date when the shareholder entered into any co-investment agreement between i.a. the shareholders and the Company;

(e) the rights and obligations of such selling shareholder under these Articles and any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company are simultaneously assigned and transferred to such Affiliate in accordance with the terms of any co-investment agreement which may be entered into from time to time between the shareholders and the Company; and

(f) in the case of a transfer by a Co-Investor, all relevant documentation is provided to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares in respect of such Affiliate to satisfy the holder of Ordinary Shares, Nordic Capital's and the Nordic Capital Investors' internal anti money laundering procedures in such form as is reasonably satisfactory to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares.

After the Lock-Up Period, any transfer of shares (other than a Permitted Transfer) shall be subject to a right of first refusal in favour of the other shareholders it being understood that a shareholder shall only be allowed to sell all but not some of his shares. A shareholder willing to sell all but not some of his shares, shall send a notice to the Company setting out (i) the name/company and address/registered office of the selling shareholder; (ii) the name and address/registered office of the prospective good faith buyer/acquirer including those of its ultimate controlling shareholders, if any; (iii) the purchase price for the intended transaction. The Company shall notify (the "Notification") the other shareholders thereof within 60 Business Days of the reception of the notice. The holder(s) of Ordinary Shares shall have the right to acquire proportionally to their shareholding in the Company all the MRPS of the selling shareholder (in case the selling shareholder is a MRPS holder) by notifying to the Company their intention to buy during a period of 180 Business Days following the Notification. The holder(s) of MRPS shall have the right to acquire proportionally to their shareholding in the Company all the Ordinary Shares of the selling shareholder (in case the selling shareholder is a holder of Ordinary Shares) by notifying to the Company their intention to buy during a period of 180 Business Days following the Notification. If the right of first refusal has not been exercised in respect of all of the shares the other shareholders shall within 60 Business Days be entitled to exercise their right of first refusal also with respect to the shares for which the right of first refusal was not initially exercised. If after this second round all of the shares are not intended to be acquired by the other shareholders, the selling shareholder shall be free to sell all of the remaining shares to a third party acquirer provided that (i) the shares are transferred for a consideration not lower than the one which was offered to the other shareholders, (ii) the selling shareholder procures that the third party acquirer adheres to any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company and (iii) where applicable, all relevant documentation is provided to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares in respect of the third party acquirer to satisfy the holder of Ordinary Shares', Nordic Capital's and the Nordic Capital Investors' internal anti money laundering procedures in such form as is reasonably satisfactory to Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares.

The Company shall not register in its share register a transfer which is made in breach of the above mentioned provisions and any such purported transfer shall not be enforceable towards the Company.

5.5 - Repurchase of Shares

The Company may repurchase its shares in accordance with the Law. For the avoidance of doubt, own shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.6 - Redemption of the MRPS

All the MRPS are redeemable shares for the purposes of article 49-8 of the Law and in accordance with the provisions of these Articles.

For the avoidance of doubt the MRPS carry a preferential right to payment in relation to the Ordinary Shares. The MRPS shall have the entitlements provided for in these Articles and, for the avoidance of doubt, shall not be entitled to any proceeds or funds that relate to or in any other way benefit from any direct and indirect investment in Capio. Nothing in these Articles shall be construed as giving any kind of entitlement to the holders of MRPS or Ordinary Shares to any such proceeds or funds.

Each class of MRPS shall be redeemable in accordance with the provisions of this article 5.6 and provided that a class of MRPS may only be redeemed in full by redeeming all the issued shares in each relevant MRPS class. In case of redemption of a class of MRPS, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E MRPS). In case of plurality of holders of the relevant MRPS class, the redemption shall be made on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each holder of MRPS within the class.

All the MRPS shall be redeemable in accordance with these Articles mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the relevant MRPS (the "Mandatory Redemption Date") at the Redemption Price.

MRPS may be redeemed before the Mandatory Redemption Date at any time at the option of the Company. Should the Company (via its board of directors which shall propose the redemption) decide to optionally redeem MRPS before the Mandatory Redemption Date, it shall do so by redeeming the last outstanding class of MRPS at the relevant time of determination at the Redemption Price as determined in these Articles (for the avoidance of doubt, including, but not limited to, the provisions of this article 5.6 and article 11.4).

In any case, the redemption shall be decided by shareholders' resolutions.

The redemption of any MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Luxembourg Law and assessed based on recent interim accounts. Redeemed MRPS may be cancelled by resolutions of the shareholders. No class of shares may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by Law.

At least five (5) days prior to the Mandatory Redemption Date or an optional redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder(s) of MRPS, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS holder(s) of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the shareholders' meeting resolving on the redemption of MRPS. The Redemption Price of such MRPS shall be payable, in accordance with these Articles, to the order of the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Any recalculation of the Redemption Price in accordance with the provisions of these Articles, where in certain circumstances the MRPS holders are required to repay a portion of the Redemption Price to the Company or are entitled to receive an additional amount from the Company in connection with the redemption of the relevant MRPS, shall be considered as an adjustment to the Redemption Price, unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time.

Notwithstanding the above mentioned provisions of this article 5.6, in order to secure the settlement of any (actual or contingent) liability or undertaking of the Company, an amount of the Redemption Price may be withheld by the Company or deposited. Any remaining portion of such withheld or deposited amount shall be distributed as soon as reasonably possible following the expiry of such liabilities and undertakings. The thus withheld portion of the Redemption Price shall be considered as deferred Redemption Price payment unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time. To the extent such deferred Redemption Price is eventually not paid out (in full or in part), such unpaid amount shall be considered as an adjustment to the Redemption Price, unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time.

5.7 - Share Register - Certificates

The Company shall not issue share certificates for its registered shares. The Company shall maintain a share register in accordance with the provisions of article 39 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.8 - Authorised share capital / Recalculation

In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorized share capital of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros,-) divided into 5,000,000.- (five million) shares (i.e. MRPS and/or Ordinary Shares), with a nominal value of 0.01 EUR (one euro cent) each.

The un-issued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the shareholders' meeting adopted in the manner required for amending the Articles.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized and empowered to (A) realize any increase of the share capital of the Company it being understood that the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to issue new shares in one or several times and the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (B) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments

convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue, further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, shares of those class(es) the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine in relation to each such instrument. The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine the terms and conditions of such instruments. If such instruments are issued during the 5 years period of the authorized capital clause below, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period. The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to issue such new shares in one or several issues and is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued under the authorized capital clause may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue and share premiums or retained earnings, including in all cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of this article may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and, terms and conditions of the aforesaid instruments.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares or instruments. Without prejudice to the generality of the above, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is specially authorized (i) to issue the shares of the relevant class(es) pursuant to the provisions of articles 5.8.1 through 5.8.3 without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for some of the existing shareholders the preferential right to subscribe for shares, and (ii) if, and where applicable, pursuant to the provisions of article 11.4.2, to issue shares of some classes only without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for some of the existing shareholders the preferential right to subscribe for shares.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of creation of the authorized share capital (being 5 June 2013) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions. For the avoidance of doubt, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the incorporation of the Company.

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.8 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, or instruments and to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.8 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article.

5.8.1 No later than fifteen (15) Business Days after the occurrence of a Recalculation Event, Nordic Capital shall deliver the following information to each Co-Investor (the "Recalculation Event Notice"):

- (i) general information about such Recalculation Event;
- (ii) the Estimated Value prior to and after such Recalculation Event;
- (iii) a calculation of the Pre Deemed Proceeds and the Post Deemed Proceeds;
- (iv) the Defending Amount (as defined in article 5.8.3); and
- (v) such Co-Investor's Investment Percentage and Investment Portion prior to and after such Recalculation Event.

For purposes of sections (d)(ii), (d)(iii) and (d)(v) it shall be assumed that no Co-Investor will contribute any amount to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with the Recalculation Event.

5.8.1 bis If the Investment Percentage set out in the Recalculation Event Notice pursuant to section (d)(v) is greater prior to than after the relevant Recalculation Event and a Co-Investor wishes to avoid such a reduction of its Investment Percentage, such Co-Investor shall, within five (5) Business Days following the receipt of the Recalculation Event Notice, undertake to contribute an amount to the Company of up to the amount of such Co-Investor's Defending Amount.

5.8.1 ter If and to the extent Nordic Capital does not receive an undertaking from a Co-Investor or receives an undertaking from a Co-Investor pursuant to article 5.8.1 bis in an amount of less than such Co-Investor's Defending Amount, such Co-Investor shall be deemed to have accepted that its Investment Percentage will be reduced as a result of the Recalculation Event (in accordance with the Recalculation Event Notice and pursuant to provisions of this article 5.8).

5.8.1 quater If and to the extent a Co-Investor issues an undertaking to contribute an amount to the Company pursuant to article 5.8.1 bis, such Co-Investor shall pay such amount to the Company in accordance with instructions issued by

the holder of Ordinary Shares within 5 Business Days from receipt of such instructions and take any other actions reasonably requested by the holder of Ordinary Shares in relation thereto. In connection therewith, either (a) the terms of the existing Instruments held by such Co-Investor in the Company shall be amended or (b) new Instruments shall be issued to such Co-Investor (as agreed by Nordic Capital, acting reasonably and in good faith), to ensure that such Co-Investor is entitled to receive an amount pursuant to these Articles (and in particular articles 5.6, 11 and 12), respectively, equal to such Co-Investor's Investment Portion following the Recalculation Event.

5.8.2 Recalculation of the Investment Percentages

Except if each Co-Investor contributes an amount equal to its Defending Amount to the Company in accordance with article 5.8.1 quater, each Co-Investor's Investment Percentage shall be recalculated pursuant to the following formulas as a result of the relevant Recalculation Event.

(g) If the Defending Amount shall be contributed as part of the Contribution (as determined by Nordic Capital pursuant to article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / D$$

where

X = such Co-Investor's Investment Percentage immediately after such Recalculation Event

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

C = the amount contributed by such Co-Investor to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

(h) If the Defending Amount shall be contributed in addition to the Contribution (as determined by Nordic Capital pursuant to article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / (D + E)$$

where

X = such Co-Investor's Investment Percentage immediately after such Recalculation Event

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

C = the amount contributed by such Co-Investor to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

E = the total amount contributed by all Co-Investors to the Company pursuant to article 5.8.1 quater in connection with such Recalculation Event

5.8.3. Calculation of the Defending Amount

5.8.3.1. In connection with a Recalculation Event, Nordic Capital shall have the right to determine whether or not the amount that the Co-Investors shall be offered to invest in the Company in connection with such Recalculation Event shall, to the extent such offer is accepted by the Co-Investors, be contributed (a) as part of the Contribution; or (b) in addition to the Contribution (and thus increase the aggregate amount to be contributed in connection with such Recalculation Event).

5.8.3.2. The amount to be contributed by a Co-Investor to the Company in order to avoid a recalculation of such Co-Investor's Investment Percentage in connection with a Recalculation Event (the "Defending Amount"), shall be calculated pursuant to the following formula in the event such amount shall be contributed as part of the Contribution:

$$Y = (D - A) * B$$

where

Y = such Co-Investor's Defending Amount

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

5.8.3.3. The Defending Amount shall be calculated pursuant to the following formula in the event such amount shall be contributed in addition to the Contribution:

$$Y = (D - A) / (1 - F) * B$$

where

Y = such Co-Investor's Defending Amount

A = the Pre Deemed Proceeds

B = such Co-Investor's Investment Percentage immediately prior to such Recalculation Event

D = the Post Deemed Proceeds

F = the Company's Percentage prior to such Recalculation Event

Art. 6. Management.

6.1. Appointment and removal of directors - composition of the board of directors

The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder (or a shareholders' meeting has acknowledged the existence of more than one shareholder), the Company shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) members who need not to be shareholders of the Company. The board of directors may be composed of A and B directors. In such a case:

(i) the A directors will be appointed by the shareholders' meeting amongst a list of candidates proposed by the holders of Ordinary Shares,

(ii) the B director(s) will be appointed by the shareholders' meeting amongst a list of candidates proposed by the holders of MRPS, it being understood that each holder of MRPS, or in case of plurality of holders of MRPS which are Affiliates, all such holders of MRPS being Affiliates, will have the right to propose candidates out of which the shareholders' meeting shall appoint only one B director.

The directors shall be appointed in accordance with the above mentioned provisions by shareholders' decision for a period of maximum 6 (six) years (renewable).

A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next shareholders' meeting. The director(s) may be compensated for his/their services as director and/or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

If a legal entity is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the legal entity. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the legal entity whom he/she represents. The legal entity may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement permanent representative.

Any director assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

6.2 Resolutions of the board of directors

The board of directors shall appoint a chairman amongst its members and in case there are A and B directors, the chairman shall be appointed amongst the A directors. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by a majority of the votes cast by those present at any such meeting.

Written convening notice of any meeting of the board of directors, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his representative at a board of directors' meeting and to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board of directors' meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board of directors' meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors are physically present at a board of directors' meeting held in person or participate in person in a board of directors' meeting held by conference call or video conference.

The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors including a majority of A directors.

Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting including the positive vote of at least one A director. In case of tie, the chairman shall have a casting vote.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or one A director of the board of directors of the Company.

Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

In the event that any director of the Company may have any personal interest opposed to that of the Company in any transaction submitted to the approval of the board of directors, such director shall inform the board of directors thereof and shall not consider, or vote on such transaction, and such opposing interest shall be reported by the board of directors to the following meeting of shareholders before any vote on any resolution. The above does not apply to transactions entered into under fair market conditions and falling within the ordinary course of business of the Company.

Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or one A director of the board of directors of the Company.

6.3 Powers of the board of directors

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

6.4. Representation and signatory power

The Company shall be bound by the signature of its sole director and, in case of plurality of directors, by the sole signature of one A director of the board of directors or by the signature of any person to whom such power has been delegated by one A director of the board of directors.

If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting and takes decisions in writing.

7.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law (in particular in relation to the MRPS).

7.3. Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice 7.4 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received two days prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum.

7.5 The shareholders are entitled to participate at shareholders' meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the shareholders' meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

7.8 Except as otherwise required by Law and without prejudice to the provisions of article 7.9:

- resolutions at shareholders' meeting shall be passed by a simple majority of the votes cast;
- shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

Where there is more than one class of shares and the resolutions of the shareholders' meeting are such as to change respective rights thereof, the resolutions must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority referred to here above with respect to each class.

- the nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

7.9 MRPS specific provisions

The MRPS are non voting preferred shares within the meaning of article 44 and subs. of the Law.

The MRPS are, therefore, not entitled to vote at any shareholders' meeting except where otherwise required by Law. In particular:

7.9.1 The MRPS have a right to vote at any shareholders' meeting on the following matters:

- issue of new preferred shares, issue of convertible bonds, conversion of ordinary shares into non voting preferred shares,
- determination of the preferred cumulative dividend attached to the non voting shares,
- share capital reduction of the Company,
- change of object clause of the Company or change of legal form of the Company,
- distribution of dividend on the MRPS,
- redemption of MRPS (including for the avoidance of doubt, early redemption in cash/kind),
- the conversion of MRPS into Ordinary Shares,
- adoption of annual accounts, and
- the anticipative dissolution of the Company.

7.9.2 In accordance with article 46 (2) of the Law, the MRPS have a right to vote at any shareholders' meeting on any matter if in spite of the existence of available profits to that effect, the MRPS Preferred Fixed Dividend (as defined in article 11.2 (a) below) have not been fully paid for any reason during two successive financial years and up until the moment when such dividends have been fully paid.

7.9.3 In accordance with article 46 (3) of the Law, except where a voting right is recognized to the MRPS, the MRPS are not taken into account for the determination of the quorum and majority at shareholders' meetings.

7.9.4 In accordance with article 47 of the Law, the convening notices, reports and documents which according to the Law are sent to or communicated to the shareholders of the Company are also sent or communicated to the holders of MRPS.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting. The annual shareholders' meeting shall be held in Luxembourg City, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on May 15 at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 9. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with the Law who need not to be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur (s)d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 10. Financial year

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st of December (all dates inclusive).

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.2 The balance of the net profits and available reserves of the Company may be distributed to the shareholder(s), by shareholders' resolution, in accordance with the following provisions (and without prejudice to the provisions of article 5.6) and it being understood that the MRPS are entitled to preferential right to payment in relation to the Ordinary Shares in accordance with the provisions of these Articles:

(a) first each MRPS shall be entitled to 5% annual cumulative preferred dividend calculated on the nominal value of each MRPS (the "MRPS Preferred Fixed Dividend").

(b) following the submission of an Allocation Notice, each MRPS forming part of the last outstanding class of MRPS in the reverse alphabetical order shall be entitled to (subject to adjustment for any costs to be settled in connection with the allocation, as set out in such Allocation Notice) an amount equal to (A)(i) the Aggregate Proceeds set out in such Allocation Notice; multiplied by (ii) the Company's Percentage; divided by (iii) the total number of MRPS in the relevant class; minus (B) an amount equivalent to all MRPS Preferred Fixed Dividend paid on all MRPS prior to the distribution pursuant to this article 11.2(b) (such deduction to be done only once in relation to the same MRPS Fixed Preferred Dividend, i.e. no double counting for the determination of the deduction) (a "MRPS Preferred Variable Dividend"). Notwithstanding the foregoing, if an event occurs after the receipt of an Allocation Notice which has formed the basis for the calculation of a MRPS Preferred Variable Dividend, which results in that such MRPS Preferred Variable Dividend (for purposes hereof not deducting the MRPS Preferred Fixed Dividend) is less or greater than the Company's Portion of the Aggregate Proceeds subject to allocation pursuant to such Allocation Notice (e.g. due to that the Nordic Capital Investors or the Company incur additional costs or liabilities which reduces the amount of the Aggregate Proceeds), such Allocation Notice and such MRPS Preferred Variable Dividend shall be adjusted for any such difference so that the MRPS Preferred Variable Dividend (for purposes hereof not deducting the MRPS Preferred Fixed Dividend) shall be equal to the Company's Portion of the Aggregate Proceeds subject to such allocation (including any adjustments for costs to be settled in connection with the allocation). In case such adjusted MRPS Preferred Variable Dividend is greater than such initial MRPS Preferred Variable Dividend, the Company shall distribute such difference to the holders of the relevant class of MRPS. In case such adjusted MRPS Preferred Variable Dividend is less than such initial MRPS Preferred Variable Dividend, the holders of MRPS shall repay such difference to the Company.

(c) The Ordinary Shares shall be entitled (on a pro rata basis of each Ordinary Share held) to any remaining proceeds after allocation of the entitlement of the MRPS.

For the avoidance of doubt, the declaration and payment of the MRPS Preferred Fixed Dividend may be decided without necessarily decide at the same time to declare other dividends pursuant to article 11.2. (b) and (c).

Notwithstanding the above mentioned provisions of this article 11, in order to secure the settlement of any (actual or contingent) liability or undertaking of the Company, the payment of any amount of the MRPS Preferred Variable Dividend may be withheld by the Company or deposited. Any remaining portion of such withheld or deposited amount shall be distributed as soon as reasonably possible following the expiry of such liabilities and undertakings. The thus withheld portion of the MRPS Preferred Variable Dividend shall be considered as deferred MPRS Preferred Variable Dividend payment unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time. To the extent such deferred MRPS Preferred Variable Dividend is eventually not paid out (in full or in part), such unpaid amount shall be considered as an adjustment to the MRPS Preferred Variable Dividend claim, unless otherwise agreed by the relevant parties from time to time.

11.3 Interim dividends may be distributed by the board of directors, subject to the conditions laid down by Law and the relevant provisions contained in these Articles (including but not limited to articles 5.6, 11.2 and 11.4).

11.4 Allocation of costs, etc.

11.4.1. (i) All costs and expenses (a) related to the administration of the Company and maintaining the co-investment structure in relation to Unilabs through the Company, or (b) incurred by the Company in connection with an investment, directly or indirectly, in Unilabs (including any costs and expenses incurred in connection with the preparation of these Articles and other documentation relating to the co-investment structure in relation to Unilabs through the Company and the transactions contemplated thereby), and (ii) any tax payable by the Company in Luxembourg in relation to the Spread, shall be allocated between and borne by the Nordic Capital Investors and the Company as follows (the Company's portion of such costs shall be allocated between and borne by the Co-Investors in equal parts):

$$Z = 1 / (1 + G)$$

where

Z = the Nordic Capital Investors' portion of such costs

G = the total number of Co-Investors (from time to time)

$$XX = G / (1 + G)$$

where

XX = the Company's portion of such costs

G = the total number of Co-Investors (from time to time)

11.4.2. The Company shall bear a portion equal to the Company's Percentage of all costs and expenses incurred by the Company in connection with the issue of new Instruments by the Company and that the Nordic Capital Investors shall bear the remaining portion of such costs (the Company's portion shall be allocated between and borne by the Co-Investors pro rata in relation to their respective Investment Percentage).

11.4.3. All costs and expenses in relation to the separation of Capio and Unilabs and any withholding tax payable by the Company on any distributions to the holder of Ordinary Shares shall be allocated between and solely borne by the Nordic Capital Investors.

11.4.4. To the extent possible and permitted under applicable law, the costs, etc. set out in articles 11.4.1-11.4.3 shall be incurred and paid by the Company and be taken into account in connection with (and be settled between the Parties through) the allocation of Aggregate Proceeds (as set out in the relevant Allocation Notice) and the distribution of the MRPS Preferred Variable Dividend or when determining the Redemption Price (as applicable). If Nordic Capital so determines or to the extent the Company does not have sufficient funds to settle any such costs, etc. each Nordic Capital Investor and Co-Investor shall pay an amount to the Company equal to the amount of the costs, etc. that should ultimately be borne by such Nordic Capital Investor or Co-Investor (as applicable) pursuant to articles 11.4.1-11.4.3. Any Spread paid by the Nordic Capital Investors to the Company shall be deemed to also constitute a payment by the Nordic Capital Investors pursuant to this article 11.4.4 (and vice versa) and shall thus be used to settle the portion of the costs, etc. that shall be borne by the Nordic Capital Investors pursuant to this article 11.4.4. Each Co-Investor undertakes to act in accordance with any instructions issued by the holder of Ordinary Shares to such Co-Investor and each Nordic Capital Investor undertakes to act in accordance with any instructions issued by Nordic Capital to such Nordic Capital Investor, in relation to any such payment to the Company and to take any action and sign any document required in order to ensure that such payment is made in the way and form as decided by Nordic Capital or the holder of Ordinary Shares (as applicable) from time to time (in each case, acting reasonably and in good faith). Notwithstanding anything to the contrary in this article 11.4.4, Nordic Capital and the holder of Ordinary Shares may separately agree that some or all of the costs, etc. that shall be borne by the Nordic Capital Investors pursuant to this article 11.4.4 shall instead be borne by the holder of Ordinary Shares.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

12.4 Liquidation proceeds shall be distributed to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the provisions contained in articles 5.6 and 11.2 of these Articles, it being understood that (i) as per the requirements of article 44 of the Law, the MRPS shall be entitled to a preferential repayment of their nominal value in case of liquidation and (ii) for the avoidance of doubt, the MRPS shall be entitled to any accrued but unpaid MRPS Preferred Fixed Dividend and MRPS Preferred Variable Dividend, if any.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law (as it may change from time to time) as well as any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company for all matters for which there are no specific provisions in these Articles. The provisions of these Articles are without prejudice to any additional provisions which may be contained in any -investment agreement which may be entered into from time to time between the shareholders and the Company.

Art. 14. Arbitration. Any dispute, controversy or claim arising out of or in connection with these Articles between the shareholders, the Company or any of its corporate bodies, shall be settled by arbitration in accordance with the Arbitration Rules of the Arbitration Institute at the Stockholm Chamber of Commerce. The arbitral tribunal shall be composed of three (3) arbitrators. The place of arbitration shall be Stockholm, Sweden and the language to be used in the arbitral proceedings shall be English. All arbitration proceedings shall be kept strictly confidential. The confidentiality shall cover, inter alia, that arbitration proceedings have been initiated, all information disclosed during the course of such proceedings, as well as any decision or award made or declared by the arbitral tribunal. Such information may not be disclosed to a third party without the prior written consent of the other parties. Regardless of the above, a party shall not be prevented from disclosing information in order to safeguard such party's rights with respect to the proceedings (including, for the sake of clarity, a disclosure as a consequence of a following challenge), or to disclose such information as such party is under an obligation to disclose pursuant to applicable law or stock exchange regulation.

Art. 15. Definitions. For the purposes of these Articles, the following terms shall have the following meaning (which shall be equally applicable to the singular and plural forms of such terms):

"Additional Co-Investor" means any person that from time to time becomes a party to any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company by way of entering into a co-investor accession agreement.

"Additional SPV" means any entity or partnership established by the Nordic Capital Investors or any of their Affiliates or Unilabs Co-Invest Charitable Trust or any of its Affiliates or any Person with a similar ownership structure as the holder of Ordinary Shares and another person for the purposes of enabling such person to co-invest in Unilabs pursuant to a corresponding arrangement (or an arrangement with a corresponding effect) as for a co-investment in Unilabs via the Company.

"Affiliate" in relation to any person means any other person, from time to time, controlling, controlled by or under common control with such first-mentioned person, whereby "control" for this purpose means the ability, directly or indirectly, to direct the direction of the management or policies of a person, whether through ownership or otherwise, and the term "controlling" shall have a meaning correlative to the foregoing, provided, however, that for the purpose hereof a party to any co-investment agreement which may be entered into from time to time between, i.a., the shareholders and the Company shall not be deemed to be an Affiliate of any other party thereto (except for the purposes of article 6.1.1 of these Articles).

"Aggregate Proceeds" means the sum of:

(i) any funds contributed to an Additional SPV as payment for Instruments issued by such Additional SPV (or as consideration for changing the terms of any Instruments issued by such Additional SPV) which have not been invested, directly or indirectly, in Unilabs; and (ii) the amount of proceeds actually received by the Additional SPVs as a result of their direct or indirect investment in Unilabs net of any costs and liabilities settled or to be settled by the Additional SPVs in connection with or in relation to the realization or receipt of such proceeds (excluding any direct or indirect taxes or similar charges payable by the Additional SPVs or their direct or indirect investors on or in respect of such proceeds), except (a) for any proceeds received by the Additional SPVs from the Nordic Capital Investors, and (b) all amounts contributed to the Additional SPV by other holders of Instruments in the Additional SPV than a co-investor (the "Additional SPV's Proceeds"),

(ii) the amount of proceeds actually received by the Nordic Capital Investors as a result of their direct or indirect investment in Unilabs net of any costs and liabilities settled or to be settled by the Nordic Capital Investors in connection with or in relation to the realization or receipt of such proceeds (excluding any direct or indirect taxes or similar charges payable by the Nordic Capital Investors or their direct or indirect investors on or in respect of such proceeds), except for any proceeds received by the Nordic Capital Investors from (a) the Company, (b) any Additional SPV, or (c) from the holder of Ordinary Shares or any other person established for the same purpose as the holder of Ordinary Shares in respect of the Company or an Additional SPV (the "Nordic Capital Proceeds"), and

(iii) any funds contributed to the Company as payment for Instruments issued by the Company (or as consideration for changing the terms of any Instruments issued by the Company) which have not been invested, directly or indirectly, in Unilabs; and (ii) the amount of proceeds actually received by the Company as a result of its direct or indirect investment in Unilabs net of any costs and liabilities settled or to be settled by the Company in connection with or in relation to the realization or receipt of such proceeds (excluding any direct or indirect taxes or similar charges payable by the Company or its direct or indirect investors on or in respect of such proceeds), except for (a) any proceeds received by the Company from the Nordic Capital Investors (including, for the avoidance of doubt, the Spread); and (b) all amounts contributed by the holder of Ordinary Shares to the Company (the "Company's Proceeds").

"Allocation Notice" means the sending of a notice by Nordic Capital within (10) Business Days after it becomes aware of that any Aggregate Proceeds have been actually received by the Nordic Capital Investors, the Company and/or an Additional SPV (from time to time), Nordic Capital shall deliver to each Co-Investor a notice setting forth the following:

(i) information on the amount of the Additional SPVs' Proceeds, the Nordic Capital Proceeds and SPV's Proceeds which are part of such Aggregate Proceeds;

(j) information on any costs etc. that shall be settled in connection with the allocation pursuant to articles 11.4.1-11.4.4; and

(k) calculations of (i) the Company's Portion of such Aggregate Proceeds and (ii) such Co-Investor's Investment Portion of such Aggregate Proceeds.

Unless otherwise requested by Nordic Capital, the funds contributed to the Company or an Additional SPV as payment for Instruments issued by the Company or such Additional SPV (as applicable) (or as consideration for changing the terms of any Instruments issued by the Company or such Additional SPV (as applicable)) shall not be set out in the Allocation Notice (and shall thus not be deemed to be actually received) until the Nordic Capital Investors, the Company and the Additional SPVs cease to, directly or indirectly, hold any Instruments in Unilabs.

"Business Days" means a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which banks are generally open for business in Luxembourg, Jersey and the country of incorporation of each Co-Investor, other than for Internet banking services only.

"Capio" means Ygeia TopHolding AB, Reg. No. 556706-3580 as its name may change from time to time ("Ygeia" and, jointly with its subsidiaries from time to time, "Capio").

"Co-Investor" means R12 Kapital SPVII AB and each Additional Co-Investor.

"Company's Percentage" means the sum of all Investment Percentages (from time to time).

"Company's Portion" means the amount of the Aggregate Proceeds that the Company shall be entitled to keep/receive at the relevant time as set out in the Allocation Notice, which shall (subject to adjustment for any costs etc. to be settled in connection with the allocation pursuant to articles 11.4.1-11.4.4, as set out in such Allocation Notice) be an amount equal to the Aggregate Proceeds that such Allocation Notice is issued in respect of multiplied by the Company's Percentage.

"Contribution" means the aggregate amount that shall be contributed in the relevant Recalculation Event to (a) Cidra SaRL, Cidra Holding SaRL and/or any other (future) joint holding company of Capio and Unilabs, (b) Unilabs Holding or any of its subsidiaries, (c) the Company or (d) an Additional SPV, for the avoidance of doubt, including, in each case, any Defending Amount that shall be contributed as part of such contribution pursuant to article 5.8.3.1 (a) and excluding, in each case, any Defending Amount that shall be contributed in addition to such contribution pursuant to article 5.8.3.1 (b) (as determined by Nordic Capital).

"Estimated Value" means the value of Unilabs immediately prior to or after a Recalculation Event (as applicable), as estimated by Nordic Capital.

"Deemed Proceeds" means an amount estimated fairly and in good faith by Nordic Capital of the Aggregate Proceeds that would have been actually received by the Nordic Capital Investors, the Company and the Additional SPVs in the event Unilabs would have been sold against a purchase price determined on the basis of the Estimated Value, and all the sales proceeds had been up-streamed to the direct and indirect holders of Instruments of Unilabs.

"Instruments" means: all shares and warrants, convertible debentures, convertible preferred equity certificates (CPECs) and preferred equity certificates (PECs) issued by the relevant company and any other similar instruments, all other instruments that (from time to time) with or without payment can be converted into or give a right to subscribe for or purchase any of the aforementioned instruments in the relevant company, and all loans granted to the relevant company by its direct and indirect holders of Instruments and their respective Affiliates.

"Investment Percentage": means the percentage of the Aggregate Proceeds that the relevant holder(s) of MRPS shall be entitled to receive from the Company, which initially shall be in relation to R12 11.3% and, in relation to an Additional Co-Investor, the percentage agreed between such

Additional Co-Investor and Nordic Capital, and which, in each case, may be increased or decreased pursuant to the provisions of these Articles.

"Investment Portion" means, in relation to a Co-Investor, the amount of the Aggregate Proceeds that such Co-Investor shall be entitled to receive at the relevant time as set out in the Allocation Notice, which shall (subject to adjustment for any costs / etc. to be settled in connection with the allocation pursuant to articles 11.4.1-11.4.4, as set out in such Allocation Notice) be an amount equal to the Aggregate Proceeds that such Allocation Notice is issued in respect of multiplied by such Co-Investor's Investment Percentage.

"Nordic Capital" means: Nordic Capital VI Limited, a limited liability company duly registered under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Channel Islands, as its name or registered office may change from time to time.

"Nordic Capital Investors" means: Nordic Capital VI Alpha, L.P., a limited partnership duly registered under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Channel Islands, acting through its general partner Nordic Capital; Nordic Capital VI Beta, L.P., a limited partnership duly registered under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Channel Islands, acting through its general partner Nordic Capital; NC VI Limited, a limited liability company duly registered under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Channel Islands; and Nordic Industries Limited, a limited liability company duly registered under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Channel Islands; as their names or registered office may change from time to time.

"person" means any individual, legal entity, partnership, governmental authority, court or any other entity having legal personality.

"Post Deemed Proceeds" means the Deemed Proceeds immediately after the occurrence of the relevant Recalculation Event (as estimated in good faith by Nordic Capital).

"Pre Deemed Proceeds" means the Deemed Proceeds immediately prior to the occurrence of the relevant Recalculation Event (as estimated in good faith by Nordic Capital).

"Recalculation Event" means (i) any contribution of funds to an Additional SPV as payment for any Instruments issued by such Additional SPV (or as consideration for changing the terms of any Instruments issued by such Additional SPV) (other than any funds contributed by a person who (or whose Affiliate) already holds Instruments in such Additional SPV (a) for the purposes of defending its Investment Percentage (cf. a contribution by a Co-Investor to the Company pursuant to article 5.8.1 quater)) or (b) in a similar situation as the contribution to the Company pursuant to articles 11.2 or 11.4.4 ("Additional SPV Recalculation Event"), (ii) any subscription by any person (other than the Company or any Additional

SPV) of any Instruments issued by Cidra SaRL having its registered office at 41, bld. Prince Henri, L- 1724 Luxembourg and registered under number RCSL B.119205 (as its name or registered office may change from time to time), Cidra Holding SaRL having its registered office at 41, bld. Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered under number RCSL B.119206 (as its name or registered office may change from time to time) or any other (future) joint holding company of Capio and Unilabs or Unilabs Holding or any of its subsidiaries, which, in the opinion of Nordic Capital, increases or decreases the Deemed Proceeds ("Cidra Recalculation Event"), or (iii) any contribution of funds to the Company as payment for any Instruments issued by the Company (or as consideration for changing the terms of any Instruments issued by the Company) (other than (a) the funds contributed to the Company as payment for the MRPS, (b) any funds contributed by a Co-Investor pursuant to article 5.8.1 quarter, or (c) any funds contributed to the Company pursuant to articles 11.2 or 11.4.4) ("Company Recalculation Event").

"Redemption Price": means (A) the price to be paid in cash at the time of redemption, which shall (subject to adjustment for any costs to be settled in connection with the allocation, as set out in the relevant Allocation Notice) be equal to (i) the Aggregate Proceeds set out in the relevant Allocation Notice; multiplied by (ii) the Company's Percentage, and shall be allocated between the relevant holders of the relevant class(es) of MRPS in proportion to the respective relevant MRPS holders' Investment Percentages, provided, however, that if an event occurs after the receipt of an Allocation Notice, which results in that the Redemption Price is less or greater than the Company's Portion of the Aggregated Proceeds subject to allocation pursuant to such Allocation Notice (e.g. due to that the Nordic Capital Investors or the Company incur additional costs or liabilities which reduces the amount of the Aggregate Proceeds), the Allocation Notice and the Redemption Price shall be adjusted for any such difference so that the Redemption Price shall be equal to the Company's Portion of the Aggregate Proceeds subject to such allocation (including any adjustments for costs to be settled in connection with the allocation) minus (B) an amount equivalent to all paid or accrued but unpaid MRPS Preferred Fixed Dividend on all MRPS at the relevant time of determination (such deduction to be done only once in relation to the same MRPS Preferred Dividend, i.e. no double counting for the determination of the deduction). In case such adjusted Redemption Price is greater than such initial Redemption Price, the Company shall pay such difference to the holders of the redeemed MRPS. In case such adjusted Redemption Price is less than such initial Redemption Price, the holders of the redeemed MRPS shall repay such difference to the Company.

"Spread" means an amount per annum equal to 0.25% of the lower of (i) the amount invested by the Company in Instruments which are treated as debt instruments under the applicable tax laws of Grand Duchy of Luxembourg; and (ii) EUR 25,000,000 (or such other amount as Nordic Capital may determine from time to time).

"Unilabs" means Unilabs Holding AB, Reg. No. 556722-5080 as its name may change from time to time, and its subsidiaries from time to time."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand three hundred Euro (EUR 7,300.-)..

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination «Unilabs Co-Invest S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177037 et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 23 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée Générale s'est ouverte sous la présidence de Melle Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, désignant comme secrétaire Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutatrice Mlle Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

a. Décision de diviser les trente et un mille (31.000) actions existantes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires»);

b. Décision de créer cinq (5) catégories d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, en conformité avec la procédure et les termes prévus aux articles 49-8 et 44 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, dénommées (i) la catégorie A d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie A»), (ii) la catégorie B d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie B la catégorie C d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie C»)), (iv) la catégorie D d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie D»), et (v) la catégorie E d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie E»), et donc d'avoir six (6) catégories d'actions au total;

c. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-), par l'émission de (i) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie A, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (iii) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie C, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (iv) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie D, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et (v) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie E, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les «Nouvelles Actions») qui seront entièrement libérées et payées par un apport en numéraire;

Renonciation par l'actionnaire actuel à son droit de souscription préférentiel et souscription et paiement total des Nouvelles Actions ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 24.995.000,-), par R12 Kapital SPVII AB, Reg. No. 556928-8912, une «limited liability company» organisé selon les lois suédoises, ayant son siège social au co R12 Fund I, Riddargatan 12, 114 35 Stockholm, Suède;

d. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration relatif à la création d'un capital autorisé en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée et sur base du rapport du conseil d'administration, décision de créer un capital autorisé d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), autorisant le conseil d'administration d'émettre jusqu'à cinq millions (5.000.000,-) actions ordinaires ou actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0.01), ou tout autre instrument convertibles ou échangeables en actions et d'autoriser le conseil d'administration de limiter ou retirer les droits préférentiels des actionnaires de la Société lors de l'émission de ces nouvelles actions ordinaires ou actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, ou tout autre instrument convertibles ou échangeables en actions;

e. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

f. Décision de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société et, entre autre, son objet social qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut être partie à tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne saurait conclure une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne, pourvu que la Société ne conclue pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque ou couverture de ses obligations.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.»

g. divers.

2. Que l'actionnaire représenté à l'Assemblée Générale, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

La(es) procuration(s) des actionnaire(s) représenté(s) restera(ont) également annexée(s) au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les trente et un mille (31.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

4. L'actionnaire représenté à l'Assemblée Générale déclare (i) renoncer à la convocation préalable de cette Assemblée Générale et (ii) être entièrement conscient de tous les points portés à l'ordre du jour, incluant, afin d'éviter tout doute, le point (e) de l'ordre du jour relatif à l'introduction d'un capital autorisé et accordant une autorisation au conseil d'administration de limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société lors de l'émission de nouvelles actions ordinaires, ou de nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, ou de tout autre instrument convertibles ou échangeables en actions; dans le cadre du capital autorisé.

5. L'actionnaire représenté à l'Assemblée Générale déclare expressément que la Société n'a pas issu de prêts ou d'obligations convertibles, ni d'emprunt obligataire.

Ces faits ayant été déclarés, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de diviser les trente et un mille (31.000) actions existantes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de créer cinq (5) catégories d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, en conformité avec la procédure et les termes prévus aux articles 49-8 et 44 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, dénommées (i) la catégorie A d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie A»), (ii) la catégorie B d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie B»), (iii) la catégorie C d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie C»), (iv) la catégorie D d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie D»), et (v) la catégorie E d'actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote («APSDV de Catégorie E»), et donc d'avoir six (6) catégories d'actions au total.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-), par l'émission de (i) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie A, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (iii) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie C, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (iv) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie D, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et (v) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie E, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les «Nouvelles Actions»).

Intervention - Souscription

L'actuel actionnaire de la Société ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, ici comparait:

R12 Kapital SPVII AB, Reg. No. 556928-8912, une «limited liability company» organisée sous les lois suédoise, ayant son siège social Co R12 Fund I, Riddargatan 12, 114 35 Stockholm, Suède (le «Souscripteur») représenté par Melle. Irena COLAMONICO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie en juin 2013, DECLARE (i) souscrire aux Nouvelles Actions à savoir (i) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie A, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (iii) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie C, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (iv) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie D, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et (v) cent mille (100.000) APSDV de Catégorie E, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et (ii) libérer et payer entièrement les Nouvelles Actions à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 24.995.000,-).

Paiement

Les Nouvelles Actions avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, ont été entièrement libérées et payées en numéraire par le Souscripteur à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 24.995.000,-) et la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-), preuve ayant été au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance que le Souscripteur est désormais le détenteur des Nouvelles Actions.

En conséquence le Souscripteur est autorisé à voter et ici, représenté comme décrit ci-dessus, déclare (i) renoncer à la convocation préalable de cette Assemblée Générale et (ii) être entièrement conscient de tous les points portés à l'ordre du jour, incluant, afin d'éviter tout doute, le point (e) de l'ordre du jour relatif à l'introduction d'un capital autorisé et accordant une autorisation au conseil d'administration de limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société lors de l'émission de nouvelles actions ordinaires, ou de nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, ou de tout autre instrument convertibles ou échangeables en actions; dans le cadre du capital autorisé et le Souscripteur joint l'Assemblée Générale pour les besoins des résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale DECIDE de prendre connaissance rapport du conseil d'administration relatif à la création d'un capital autorisé en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée et sur base du rapport du conseil d'administration, l'Assemblée Générale DECIDE de créer un capital autorisé d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), autorisant le conseil d'administration d'émettre jusqu'à cinq millions (5.000.000,-) actions ordinaires ou actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0.01), ou tout autre instrument convertibles ou échangeables en actions pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la présente Assemblée Générale et d'autoriser le conseil d'administration de limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société lors de l'émission de ces nouvelles actions ordinaires ou actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote, ou tout autre instrument convertibles ou échangeables en actions, dans le cadre du capital autorisé.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, qui devra être lus comme suit:

« Art. 5. Capital social - Actions.

5.1 - Capital souscrit

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 36.000 (trente-six mille Euros) divisé en 3.600.000 (trois millions six cent mille) actions, ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées comme indiqué ci-dessous:

- 3.100.000 actions ordinaires («Actions Ordinaires»),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie A (les "APSDV de Catégorie A"),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie B (les "APSDV de Catégorie B"),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie C (les "APSDV de Catégorie C"),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie D (les "APSDV de Catégorie D"), et
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie E (les "APSDV de Catégorie E").

Les APSDV de Catégorie A, les APSDV de Catégorie B, les APSDV de Catégorie C, les APSDV de Catégorie D et les APSDV de Catégorie E sont ci-après dénommées les «APSDV». Les APSDV sont des actions privilégiées rachetables aux fins des articles 49-8 et 44 et suivants de la Loi et conformément à la procédure et aux termes indiqués dans ces Statuts. Les Actions Ordinaires et les APSDV sont ci-après dénommés les «Actions».

Chaque détenteur des APSDV devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie d'APSDV.

5.1.2 Toute prime d'émission payée à la Société sur toute action est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions du présent article. Toute prime d'émission peut, mais n'a pas à, être réservée au détenteur des actions en rapport desquelles elle a été payée au moment du paiement sur décision de l'organe social compétent ou ultérieurement.

5.1.3 La Société peut en outre accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves distribuables. Les réserves peuvent, mais n'ont pas à, être allouées à l'apporteur au moment du paiement sur décision de l'organe social compétent ou ultérieurement.

5.1.4 Les actions seront nominatives.

5.1.5 La Société aura un capital non appelé mais autorisé comme il est disposé à l'article 5.8.

5.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment sur décision de l'actionnaire unique ou sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 7 des présents Statuts et à la Loi.

5.3 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nues-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente envers la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société pourra suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction d'action.

5.4 - Cession d'actions

Les actions sont cessibles conformément aux dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de cession d'APSDV, l'actionnaire cédant cédera toutes ses actions de chaque catégorie d'APSDV ou, si l'actionnaire cédant ne cède qu'une partie de ses APSDV, il cédera en même temps des actions de façon proportionnelle dans chaque catégorie d'APSDV.

Pendant une période de 7 ans à compter de la date de souscription des Instruments de la Société (la «Période d'Incessibilité»), un actionnaire ne peut céder, gager ni grever aucune action qu'il détient dans la Société, sans un accord écrit préalable des détenteurs des Actions Ordinaires (en cas de cession, gage ou tout autre charge grevant les Instruments constitués par les autres actionnaires), ou de l'autre / des autres actionnaire(s) (en cas de cession, gage ou tout autre charge grevant les Instruments constitués par les détenteurs d'Actions Ordinaires), selon les cas. Toutefois, même pendant la Période d'Incessibilité, un actionnaire peut céder la totalité (mais pas une partie) de ses actions dans la Société à un Affilié, sous les conditions suivantes (une cession remplissant ces conditions est appelée «Cession Permise»):

(a) la cession est réalisée de bonne foi;

(b) ledit Affilié est, et il est raisonnablement démontré que cet Affilié continuera d'être, sous le même contrôle que l'actionnaire cédant (i) si l'actionnaire cédant est un Co-Investisseur, à la date à laquelle l'actionnaire a souscrit des actions dans la Société pour la première fois ou (ii) dans tous les autres cas, à la date à laquelle l'actionnaire a conclu un contrat de co-investissement entre, notamment, les actionnaires et la Société;

(c) les droits et obligations de l'actionnaire cédant, issus des présents Statuts et de tout contrat de co-investissement qui peut être conclu à tout moment entre, notamment, les actionnaires et la Société, sont simultanément assignés et transférés au dit Affilié en application des termes et stipulations de tout contrat de co-investissement qui peut être conclu à tout moment entre les actionnaires et la Société; et

(d) en cas de cession par un Co-Investisseur, tout document pertinent relatif au dit Affilié est fourni à Nordic Capital et au détenteur des Actions Ordinaires afin de satisfaire aux procédures internes de lutte contre le blanchiment d'argent du détenteur des Actions Ordinaires, de Nordic Capital ainsi que des Investisseurs de Nordic Capital, et ce sous une forme raisonnablement satisfaisante pour Nordic Capital et le détenteur des Actions Ordinaires.

A expiration de la Période d'Incessibilité, toute cession d'actions (autre qu'une Cession Permise) sera soumise à un droit de préemption des autres actionnaires, étant entendu qu'un actionnaire ne sera autorisé à vendre ses actions qu'en totalité, et non en partie. Un actionnaire souhaitant vendre la totalité, et non une partie, de ses actions, doit envoyer une notification à la Société précisant (i) le nom, la dénomination sociale /la société et l'adresse/le siège social de l'actionnaire cédant; (ii) la dénomination sociale et l'adresse/le siège social de l'acheteur/acquéreur potentiel de bonne foi, incluant ceux de ses actionnaires majoritaires finaux le cas échéant; (iii) le prix d'achat de la cession envisagée. La Société notifiera (la «Notification») les autres actionnaires dans les 60 Jours Ouvrables à compter de la réception de la notification faite par l'actionnaire. Le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires (dans le cas où l'actionnaire cédant est détenteur d'APSDV) aura/auront le droit d'acquérir toutes les APSDV de l'actionnaire cédant, en proportion des actions qu'il détient/qu'ils détiennent dans la Société, en notifiant la Société de son/leur intention de les acquérir, dans un délai de 180 Jours Ouvrables à compter de la Notification. Le(s) détenteur(s) d'APSDV (dans le cas où l'actionnaire cédant est détenteur d'Actions Ordinaires) aura/auront le droit d'acquérir toutes les Actions Ordinaires de l'actionnaire cédant, en proportion des actions qu'il détient/qu'ils détiennent dans la Société, en notifiant la Société de son/leur intention de les acquérir, dans un délai de 180 Jours Ouvrables à compter de la Notification. Si le droit de préemption n'a pas été exercé à l'égard de la totalité des actions, les autres actionnaires auront également la faculté, dans les 60 Jours Ouvrables, d'exercer leur droit de préemption à l'égard des actions pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été initialement exercé. Si à l'issue de ce second tour les autres actionnaires n'ont pas l'intention d'acquérir la totalité des actions, l'actionnaire cédant sera libre de vendre la totalité des actions restantes à un acquéreur tiers, à condition que (i) les actions soient cédées pour une contrepartie au moins égale à celle proposée aux autres actionnaires, (ii) l'actionnaire cédant s'engage à ce que le tiers acquéreur adhère à tout contrat de co-investissement qui pourra être conclu à tout moment entre, notamment, les actionnaires et la Société et (iii) lorsque applicable, tout document pertinent relatifs aux tiers acquéreurs soit fourni à Nordic Capital et aux détenteurs d'Actions Ordinaires afin de satisfaire aux procédures internes de lutte contre le blanchiment d'argent des détenteurs d'Actions Ordinaires, de Nordic Capital et des Investisseurs de Nordic Capital, sous une forme raisonnablement satisfaisante pour Nordic Capital et le détenteur d'Actions Ordinaires.

La Société n'inscrira pas au registre des actions nominatives une cession effectuée en contravention des dispositions ci-avant mentionnées, et toute cession effectuée en contravention des dispositions ci-avant mentionnées ne sera pas opposable à la Société.

5.5 - Rachat d'actions

La Société peut racheter ses actions conformément à la Loi. Pour lever toute ambiguïté, les actions détenues en nom propre par la Société ne seront pas prises en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité, tant qu'elles seront détenues par la Société.

5.6 - Rachat d'APSDV

Toutes les APSDV constituent des actions rachetables aux fins de l'article 49-8 de la Loi, et conformément aux dispositions des présents Statuts.

Pour lever toute ambiguïté, les APSDV confèrent un droit préférentiel de paiement par rapport aux Actions Ordinaires. Les APSDV auront les droits prévus par les présents Statuts et, pour lever toute ambiguïté, ne doivent donner droit à aucun profit ni aucun fonds ayant trait à, ou de quelque autre manière bénéficiant de, tout investissement direct ou indirect dans Capiro. Rien dans ces Statuts ne doit être interprété comme conférant quelque sorte de droit que ce soit aux détenteurs d'APSDV ou d'Actions Ordinaires sur de tels profits ou fonds.

Chaque catégorie d'APSDV sera rachetable conformément aux dispositions du présent article 5.6, et à la condition qu'une catégorie d'APSDV peut seulement être rachetée en totalité, par le rachat de toutes les actions émises de chaque catégorie d'APSDV concernée. En cas de rachat d'une catégorie d'APSDV, le rachat en question doit être effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les APSDV de Catégorie E). En cas de pluralité de détenteurs dans la catégorie d'APSDV en question, le rachat doit être effectué au pro rata des APSDV rachetables détenues par chaque détenteur d'APSDV de la catégorie.

Toutes les APSDV seront rachetables conformément aux présents Statuts et obligatoirement après une période de 10 (dix) ans à compter de la date d'émission de l'APSDV en question (la «Date de Rachat Obligatoire»), au Prix de Rachat.

Les APSDV peuvent être rachetées avant la Date de Rachat Obligatoire à tout moment, au choix de la Société. Si la Société (par l'intermédiaire de son conseil d'administration qui proposera le rachat) décide de racheter optionnellement des APSDV avant la Date de Rachat Obligatoire, elle devra le faire en rachetant la dernière catégorie d'APSDV subsistante au moment de sa décision de rachat, au prix de rachat déterminé par application des présents Statuts (pour lever toute ambiguïté, il sera notamment fait application des dispositions du présent article 5.6 et de l'article 11.4).

En toute hypothèse, le rachat devra être décidé par décision des actionnaires.

Le rachat de toute APSDV ne peut être effectué qu'en utilisant des fonds disponibles pour la distribution en application de la Loi luxembourgeoise, et évalués sur base de comptes intermédiaires récents. Les APSDV rachetées peuvent être annulées sur décision des actionnaires. Aucune catégorie d'actions ne peut être annulée s'il devait en résulter que le capital social de la Société tombe en dessous du minimum requis par la Loi.

Au moins 5 (cinq) jours avant la Date de Rachat Obligatoire ou une date de rachat optionnelle, une notification écrite doit être envoyée par lettre recommandée à chaque détenteur(s) enregistré(s) d'APSDV, à sa dernière adresse mentionnée au registre des actionnaires, notifiant le(s) dit(s) détenteur(s) enregistré(s) d'APSDV du nombre d'APSDV concerné par le rachat, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, les procédures à suivre pour soumettre les APSDV au rachat par la Société, et la date prévue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur le rachat des APSDV. Le Prix de Rachat des APSDV en question sera payable, conformément aux présents Statuts, à la personne dont le nom figure au registre des actionnaires comme en étant la propriétaire, sur le compte bancaire indiqué à la Société par l'actionnaire en question avant la date de rachat.

Toute révision du Prix de Rachat conformément aux dispositions des présents Statuts, lorsque dans certaines circonstances, les détenteurs d'APSDV doivent rembourser une partie du Prix de Rachat à la Société, ou lorsqu'ils sont en droit de percevoir de la Société un montant supplémentaire lié au rachat des APSDV en question, doit être considérée comme un ajustement du Prix de Rachat, à moins que les parties concernées n'en conviennent autrement à tout moment.

Nonobstant les précédentes dispositions du présent article 5.6, afin de sécuriser le remboursement de toute obligation ou de tout engagement (présent ou éventuel) de la Société, une partie du Prix de Rachat pourra être retenue par la Société ou consignée. Le reliquat de la somme ainsi retenue ou consignée sera redistribué aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible après l'expiration des obligations et engagements en question. La partie du Prix de Rachat ainsi retenue sera considérée comme paiement différé du Prix de Rachat, à moins que les parties concernées n'en conviennent autrement à tout moment. Dans le cas où un tel Prix de Rachat différé n'est finalement pas payé (entièrement ou partiellement), la somme impayée sera considérée comme ajustement du Prix de Rachat, à moins que les parties concernées n'en conviennent autrement à tout moment.

5.7 - Registre des actions - Certificats

La Société n'émettra pas de certificats d'action pour ses actions nominatives. La Société tiendra un registre des actions conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre des actionnaires comme le propriétaire de ces actions.

5.8 - Capital autorisé - Réévaluation

En plus du capital social émis, la Société dispose d'un capital social non émis mais autorisé d'EUR 50.000 (cinquante mille Euros) divisé en 5.000.000 (cinq millions) actions (APSDV et/ou Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune.

Le capital de la Société non émis mais autorisé peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour modifier les Statuts.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé et habilité à (A) réaliser toute augmentation du capital social de la Société, étant entendu que l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et que l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est libre de déterminer, pour chaque émission, la (les) catégorie(s) d'actions nouvelles à émettre et (B) émettre des obligations, des preferred equity certificates, des bons de souscription, des options ou tout autre instrument convertibles, échangeables ou remplaçables en actions, ainsi qu'à émettre, suite à la conversion ou l'échange des instruments susmentionnés, des actions de la catégorie(s) dont l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est libre de déterminer en relation avec chaque instrument. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est libre de déterminer les termes et conditions des instruments en question. Si les instruments en questions sont émis dans la période de 5 (cinq) ans de la clause de capital autorisé ci-dessous, les actions lors de la conversion ou lors de l'échange d'un des instruments en question, peuvent être émises après l'expiration de ladite période. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et est libre de déterminer, pour chaque émission, la catégorie(s) de nouvelles actions à émettre.

Les actions et instruments à émettre en application de la clause de capital autorisé peuvent être libérés par des apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices non distribués, y compris, dans tous les cas, en faveur de nouveaux actionnaires. Les actions émises par application des dispositions du présent article peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne seront pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale, et que (ii) si la contrepartie payable à la Société pour les nouvelles actions en question est supérieure à leur valeur nominale, l'excédent de prix doit être considéré comme une prime d'émission relative à ces actions dans les livres de la Société.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de libération des nouvelles actions ainsi que les termes et conditions des instruments susmentionnés.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre les actions en question et, le cas échéant, les instruments à émettre conformément aux dispositions du présent article, sans qu'un droit préférentiel de souscription à ces actions ou instruments ne soit réservé (par annulation ou limitation) aux actionnaires existants. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est spécialement autorisé à (i) émettre les actions de la (des) catégorie(s) concernée(s) en vertu des dispositions des articles 5.8.1 à 5.8.3 sans qu'un droit préférentiel de souscription à ces actions ne soit réservé (par annulation ou limitation) aux actionnaires existants, et (ii), le cas échéant, en vertu des dispositions de l'article 11.4.2, à émettre des actions de certaines catégories seulement sans réserver un droit préférentiel de souscription à ces actions (par annulation ou limitation) à certains des actionnaires existants.

L'autorisation expirera à la date du cinquième anniversaire de la date de création du capital autorisé (cette date étant le 5 juin 2013) et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables. Pour lever toute ambiguïté, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, peut procéder à une augmentation de capital social ou à l'émission des instruments susmentionnés dès la date de constitution de la Société.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est autorisé à faire tout le nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.8 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé consécutif à toute augmentation réalisée en vertu du présent article. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est habilité à entreprendre ou à autoriser les actions nécessaires à la réalisation et à la publication de telles modifications conformément à la Loi. En outre, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée la responsabilité d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges ainsi que d'en recevoir le paiement, et de faire tout le nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.8 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé, suite à toute augmentation en vertu du présent article.

5.8.1 Au plus tard (15) Jours Ouvrables après la survenance d'un Evénement de Réévaluation, Nordic Capital fournira les informations suivantes à chaque Co-Investisseur (la «Notification d'Evénement de Réévaluation»):

- (i) les informations générales au sujet de l'Evénement de Réévaluation en question;
- (ii) la Valeur Estimée avant et après l'Evénement de Réévaluation en question;
- (iii) une évaluation du Montant Pré-Estimé et du Montant Post-Estimé;
- (iv) le Prix de Protection (tel que défini par l'article 5.8.3); et
- (v) le Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur et la Part d'Investissement avant et après l'Evénement de Réévaluation en question.

Pour l'application des alinéas (ii), (iii) et (v), il sera considéré qu'aucun Co-Investisseur n'apportera aucune somme à la Société en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation.

5.8.1 bis Si le Pourcentage d'Investissement fixé dans la Notification d'Événement de Réévaluation en vertu de l'alinéa (v) est plus important avant qu'après l'Événement de Réévaluation en question et que le Co-Investisseur souhaite éviter une telle diminution de son Pourcentage d'Investissement, le Co-Investisseur devra, dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables de la réception de la Notification d'Événement de Réévaluation, s'engager à apporter une somme à la Société à hauteur du Prix de Protection du Co-Investisseur en question.

5.8.1 ter Si, et dans la mesure où, Nordic Capital ne reçoit pas un engagement du Co-Investisseur ou reçoit un engagement du Co-Investisseur conformément à l'article 5.8.1 bis pour une somme inférieure au Prix de Protection du Co-Investisseur en question, le Co-Investisseur sera réputé avoir accepté la réduction de son Pourcentage d'Investissement suite à l'Événement de Réévaluation (conformément à la Notification d'Événement de Réévaluation et en vertu des dispositions de cet article 5.8).

5.8.1 quater Si, et dans la mesure où, un Co-Investisseur émet un engagement à apporter une somme à la Société conformément à l'article 5.8.1 bis, ce Co-Investisseur paiera la somme en question à la Société conformément aux instructions établies par les détenteurs des Actions Ordinaires dans les 5 Jours Ouvrables de la réception de ces instructions, et effectuera tout autre démarche y afférent raisonnablement exigé par les détenteurs des Actions Ordinaires. Dans ce cas, soit (a) les conditions des Instruments existants détenus par ce Co-Investisseur dans la Société seront modifiées, soit (b) de nouveaux Instruments seront émis au bénéfice de ce Co-Investisseur (tel que convenu avec Nordic Capital, agissant raisonnablement et de bonne foi), afin d'assurer au Co-Investisseur en question le droit de recevoir une somme en vertu des présents Statuts (et en particulier des articles 5.6, 11 et 12), respectivement, égale à la Part d'Investissement de ce Co-Investisseur suite à l'Événement de Réévaluation.

5.8.2 Réévaluation des Pourcentages d'Investissement

A moins que chaque Co-Investisseur n'apporte à la Société un montant égal à son Prix de Protection conformément à l'article 5.8.1 quater, le Pourcentage d'Investissement de chaque Co-Investisseur sera recalculé, suite à l'Événement de Réévaluation, en appliquant les formules suivantes.

(a) Si le Prix de Protection est apporté en tant que part de l'Apport (tel que déterminé par Nordic Capital en vertu de l'article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / D$$

Où:

X = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur en question immédiatement après l'Événement de Réévaluation en question

- A = Montant Pré-Estimé

- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation

- C = Montant de l'apport du Co-Investisseur à la Société en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation en question

- D = Montant Post-Estimé

(b) Si le prix de Protection est apporté en supplément de l'Apport (tel que déterminé par Nordic Capital en vertu de l'article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / (D + E)$$

Où:

- X = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur en question immédiatement après l'Événement de Réévaluation en question

- A = Montant Pré-Estimé

- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation

- C = montant de l'apport du Co-Investisseur à la Société en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation en question

- D = Montant Post-Estimé

- E = Montant total apporté à la Société par tous les Co-Investisseurs en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation en question

5.8.3 Calcul du Prix de Protection

5.8.3.1 Lors d'un Événement de Réévaluation, Nordic Capital aura le droit de déterminer si le montant qui sera offert aux Co-Investisseurs d'investir dans la Société en lien avec cet Événement de Réévaluation, pour autant qu'une telle offre soit acceptée par les Co-Investisseurs, sera, ou non, apporté (a) en tant que part de l'Apport; ou (b) en supplément de l'Apport (auquel cas il fera augmenter le montant global à apporter dans le cadre de l'Événement de Réévaluation).

5.8.3.2 La somme qu'un Co-Investisseur doit apporter à la Société pour éviter une réévaluation de son Pourcentage d'Investissement liée à un Événement de Réévaluation (le «Prix de Protection») sera calculée selon la formule suivante dans le cas où cette somme est apportée en tant que part de l'Apport:

$$Y = (D - A) * B$$

Où:

- Y = Prix de Protection du Co-Investisseur en question
- A = Montant Pré-Estimé
- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation considéré
- D = Montant Post-Estimé

5.8.3.3 Le Prix de Protection sera calculé selon la formule suivante dans le cas où le montant en question est apporté en supplément de l'Apport:

$$Y = (D - A) / (1 - F) * B$$

Où:

- Y = Prix de Protection du Co-Investisseur en question
- A = Montant Pre-Estimé
- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation considéré
- D = Montant Post-Estimé
- F = Pourcentage de la Société avant l'Événement de Réévaluation considéré»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale déclarant expressément que la Société n'a pas issu de prêts ou d'obligations convertibles, ni d'emprunt obligataire, DÉCIDE ensuite de modifier l'objet social de la Société, qui sera désormais le suivant:

« Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut être partie à tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne saurait conclure une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne, pourvu que la Société ne conclue pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque ou couverture de ses obligations.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.»

L'Assemblée Générale DECIDE également de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui porte la dénomination de Unilabs Co-Invest SA (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'admini-

nistration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut être partie à tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne saurait conclure une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne, pourvu que la Société ne conclue pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque ou couverture de ses obligations.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Actions.

5.1 - Capital souscrit

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 36.000 (trente-six mille Euros) divisé en 3.600.000 (trois millions six cent mille) actions, ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées comme indiqué ci-dessous:

- 3.100.000 actions ordinaires («Actions Ordinaires»),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie A (les "APSDV de Catégorie A"),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie B (les "APSDV de Catégorie B"),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie C (les "APSDV de Catégorie C"),
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie D (les "APSDV de Catégorie D"), et
- 100.000 actions privilégiées obligatoirement rachetables sans droit de vote de catégorie E (les "APSDV de Catégorie E").

Les APSDV de Catégorie A, les APSDV de Catégorie B, les APSDV de Catégorie C, les APSDV de Catégorie D et les APSDV de Catégorie E sont ci-après dénommées les «APSDV». Les APSDV sont des actions privilégiées rachetables aux fins des articles 49-8 et 44 et suivants de la Loi et conformément à la procédure et aux termes indiqués dans ces Statuts. Les Actions Ordinaires et les APSDV sont ci-après dénommés les «Actions».

Chaque détenteur des APSDV devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie d'APSDV.

5.1.2 Toute prime d'émission payée à la Société sur toute action est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions du présent article. Toute prime d'émission peut, mais n'a pas à, être réservée au détenteur des actions en rapport desquelles elle a été payée au moment du paiement sur décision de l'organe social compétent ou ultérieurement.

5.1.3 La Société peut en outre accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves distribuables. Les réserves peuvent, mais n'ont pas à, être allouées à l'apporteur au moment du paiement sur décision de l'organe social compétent ou ultérieurement.

5.1.4 Les actions seront nominatives.

5.1.5 La Société aura un capital non appelé mais autorisé comme il est disposé à l'article 5.8.

5.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment sur décision de l'actionnaire unique ou sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 7 des présents Statuts et à la Loi.

5.3 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nues-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente envers la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société pourra suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction d'action.

5.4 - Cession d'actions

Les actions sont cessibles conformément aux dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de cession d'APSDV, l'actionnaire cédant cédera toutes ses actions de chaque catégorie d'APSDV ou, si l'actionnaire cédant ne cède qu'une partie de ses APSDV, il cédera en même temps des actions de façon proportionnelle dans chaque catégorie d'APSDV.

Pendant une période de 7 ans à compter de la date de souscription des Instruments de la Société (la «Période d'Incessibilité»), un actionnaire ne peut céder, gager ni grever aucune action qu'il détient dans la Société, sans un accord écrit préalable des détenteurs des Actions Ordinaires (en cas de cession, gage ou tout autre charge grevant les Instruments constitués par les autres actionnaires), ou de l'autre / des autres actionnaire(s) (en cas de cession, gage ou tout autre charge grevant les Instruments constitués par les détenteurs d'Actions Ordinaires), selon les cas. Toutefois, même pendant la Période d'Incessibilité, un actionnaire peut céder la totalité (mais pas une partie) de ses actions dans la Société à un Affilié, sous les conditions suivantes (une cession remplissant ces conditions est appelée «Cession Permise»):

(e) la cession est réalisée de bonne foi;

(f) ledit Affilié est, et il est raisonnablement démontré que cet Affilié continuera d'être, sous le même contrôle que l'actionnaire cédant (i) si l'actionnaire cédant est un Co-Investisseur, à la date à laquelle l'actionnaire a souscrit des actions dans la Société pour la première fois ou (ii) dans tous les autres cas, à la date à laquelle l'actionnaire a conclu un contrat de co-investissement entre, notamment, les actionnaires et la Société;

(g) les droits et obligations de l'actionnaire cédant, issus des présents Statuts et de tout contrat de co-investissement qui peut être conclu à tout moment entre, notamment, les actionnaires et la Société, sont simultanément assignés et transférés au dit Affilié en application des termes et stipulations de tout contrat de co-investissement qui peut être conclu à tout moment entre les actionnaires et la Société; et

(h) en cas de cession par un Co-Investisseur, tout document pertinent relatif au dit Affilié est fourni à Nordic Capital et au détenteur des Actions Ordinaires afin de satisfaire aux procédures internes de lutte contre le blanchiment d'argent du détenteur des Actions Ordinaires, de Nordic Capital ainsi que des Investisseurs de Nordic Capital, et ce sous une forme raisonnablement satisfaisante pour Nordic Capital et le détenteur des Actions Ordinaires.

A expiration de la Période d'Incessibilité, toute cession d'actions (autre qu'une Cession Permise) sera soumise à un droit de préemption des autres actionnaires, étant entendu qu'un actionnaire ne sera autorisé à vendre ses actions qu'en totalité, et non en partie. Un actionnaire souhaitant vendre la totalité, et non une partie, de ses actions, doit envoyer une notification à la Société précisant (i) le nom, la dénomination sociale/la société et l'adresse/le siège social de l'actionnaire cédant; (ii) la dénomination sociale et l'adresse/le siège social de l'acheteur/acquéreur potentiel de bonne foi, incluant ceux de ses actionnaires majoritaires finaux le cas échéant; (iii) le prix d'achat de la cession envisagée. La Société notifiera (la «Notification») les autres actionnaires dans les 60 Jours Ouvrables à compter de la réception de la notification faite par l'actionnaire. Le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires (dans le cas où l'actionnaire cédant est détenteur d'APSDV) aura/auront le droit d'acquérir toutes les APSDV de l'actionnaire cédant, en proportion des actions qu'il détient/qu'ils détiennent dans la Société, en notifiant la Société de son/leur intention de les acquérir, dans un délai de 180 Jours Ouvrables à compter de la Notification. Le(s) détenteur(s) d'APSDV (dans le cas où l'actionnaire cédant est détenteur d'Actions Ordinaires) aura/auront le droit d'acquérir toutes les Actions Ordinaires de l'actionnaire cédant, en proportion des actions qu'il détient/qu'ils détiennent dans la Société, en notifiant la Société de son/leur intention de les acquérir, dans un délai de 180 Jours Ouvrables à compter de la Notification. Si le droit de préemption n'a pas été exercé à l'égard de la totalité des actions, les autres actionnaires auront également la faculté, dans les 60 Jours Ouvrables, d'exercer leur

droit de préemption à l'égard des actions pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été initialement exercé. Si à l'issue de ce second tour les autres actionnaires n'ont pas l'intention d'acquérir la totalité des actions, l'actionnaire cédant sera libre de vendre la totalité des actions restantes à un acquéreur tiers, à condition que (i) les actions soient cédées pour une contrepartie au moins égale à celle proposée aux autres actionnaires, (ii) l'actionnaire cédant s'engage à ce que le tiers acquéreur adhère à tout contrat de co-investissement qui pourra être conclu à tout moment entre, notamment, les actionnaires et la Société et (iii) lorsque applicable, tout document pertinent relatifs aux tiers acquéreurs soit fourni à Nordic Capital et aux détenteurs d'Actions Ordinaires afin de satisfaire aux procédures internes de lutte contre le blanchiment d'argent des détenteurs d'Actions Ordinaires, de Nordic Capital et des Investisseurs de Nordic Capital, sous une forme raisonnablement satisfaisante pour Nordic Capital et le détenteur d'Actions Ordinaires.

La Société n'inscrira pas au registre des actions nominatives une cession effectuée en contravention des dispositions ci-avant mentionnées, et toute cession effectuée en contravention des dispositions ci-avant mentionnées ne sera pas opposable à la Société.

5.5 - Rachat d'actions

La Société peut racheter ses actions conformément à la Loi. Pour lever toute ambiguïté, les actions détenues en nom propre par la Société ne seront pas prises en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité, tant qu'elles seront détenues par la Société.

5.6 - Rachat d'APSDV

Toutes les APSDV constituent des actions rachetables aux fins de l'article 49-8 de la Loi, et conformément aux dispositions des présents Statuts.

Pour lever toute ambiguïté, les APSDV confèrent un droit préférentiel de paiement par rapport aux Actions Ordinaires. Les APSDV auront les droits prévus par les présents Statuts et, pour lever toute ambiguïté, ne doivent donner droit à aucun profit ni aucun fonds ayant trait à, ou de quelque autre manière bénéficiant de, tout investissement direct ou indirect dans Capiro. Rien dans ces Statuts ne doit être interprété comme conférant quelque sorte de droit que ce soit aux détenteurs d'APSDV ou d'Actions Ordinaires sur de tels profits ou fonds.

Chaque catégorie d'APSDV sera rachetable conformément aux dispositions du présent article 5.6, et à la condition qu'une catégorie d'APSDV peut seulement être rachetée en totalité, par le rachat de toutes les actions émises de chaque catégorie d'APSDV concernée. En cas de rachat d'une catégorie d'APSDV, le rachat en question doit être effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les APSDV de Catégorie E). En cas de pluralité de détenteurs dans la catégorie d'APSDV en question, le rachat doit être effectué au pro rata des APSDV rachetables détenues par chaque détenteur d'APSDV de la catégorie.

Toutes les APSDV seront rachetables conformément aux présents Statuts et obligatoirement après une période de 10 (dix) ans à compter de la date d'émission de l'APSDV en question (la «Date de Rachat Obligatoire»), au Prix de Rachat.

Les APSDV peuvent être rachetées avant la Date de Rachat Obligatoire à tout moment, au choix de la Société. Si la Société (par l'intermédiaire de son conseil d'administration qui proposera le rachat) décide de racheter optionnellement des APSDV avant la Date de Rachat Obligatoire, elle devra le faire en rachetant la dernière catégorie d'APSDV subsistante au moment de sa décision de rachat, au prix de rachat déterminé par application des présents Statuts (pour lever toute ambiguïté, il sera notamment fait application des dispositions du présent article 5.6 et de l'article 11.4).

En toute hypothèse, le rachat devra être décidé par décision des actionnaires.

Le rachat de toute APSDV ne peut être effectué qu'en utilisant des fonds disponibles pour la distribution en application de la Loi luxembourgeoise, et évalués sur base de comptes intermédiaires récents. Les APSDV rachetées peuvent être annulées sur décision des actionnaires. Aucune catégorie d'actions ne peut être annulée s'il devait en résulter que le capital social de la Société tombe en dessous du minimum requis par la Loi.

Au moins 5 (cinq) jours avant la Date de Rachat Obligatoire ou une date de rachat optionnelle, une notification écrite doit être envoyée par lettre recommandée à chaque détenteur(s) enregistré(s) d'APSDV, à sa dernière adresse mentionnée au registre des actionnaires, notifiant le(s)dit(s) détenteur(s) enregistré(s) d'APSDV du nombre d'APSDV concerné par le rachat, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, les procédures à suivre pour soumettre les APSDV au rachat par la Société, et la date prévue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur le rachat des APSDV. Le Prix de Rachat des APSDV en question sera payable, conformément aux présents Statuts, à la personne dont le nom figure au registre des actionnaires comme en étant la propriétaire, sur le compte bancaire indiqué à la Société par l'actionnaire en question avant la date de rachat.

Toute révision du Prix de Rachat conformément aux dispositions des présents Statuts, lorsque dans certaines circonstances, les détenteurs d'APSDV doivent rembourser une partie du Prix de Rachat à la Société, ou lorsqu'ils sont en droit de percevoir de la Société un montant supplémentaire lié au rachat des APSDV en question, doit être considérée comme un ajustement du Prix de Rachat, à moins que les parties concernées n'en conviennent autrement à tout moment.

Nonobstant les précédentes dispositions du présent article 5.6, afin de sécuriser le remboursement de toute obligation ou de tout engagement (présent ou éventuel) de la Société, une partie du Prix de Rachat pourra être retenue par la Société ou consignée. Le reliquat de la somme ainsi retenue ou consignée sera redistribué aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible après l'expiration des obligations et engagements en question. La partie du Prix de Rachat ainsi retenue sera considérée comme paiement différé du Prix de Rachat, à moins que les parties concernées n'en conviennent

autrement à tout moment. Dans le cas où un tel Prix de Rachat différé n'est finalement pas payé (entièrement ou partiellement), la somme impayée sera considérée comme ajustement du Prix de Rachat, à moins que les parties concernées n'en conviennent autrement à tout moment.

5.7 - Registre des actions - Certificats

La Société n'émettra pas de certificats d'action pour ses actions nominatives. La Société tiendra un registre des actions conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre des actionnaires comme le propriétaire de ces actions.

5.8 - Capital autorisé - Réévaluation

En plus du capital social émis, la Société dispose d'un capital social non émis mais autorisé d'EUR 50.000 (cinquante mille Euros) divisé en 5.000.000(cinq millions) actions (APSDV et/ou Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune.

Le capital de la Société non émis mais autorisé peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour modifier les Statuts.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé et habilité à (A) réaliser toute augmentation du capital social de la Société, étant entendu que l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et que l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est libre de déterminer, pour chaque émission, la (les) catégorie(s) d'actions nouvelles à émettre et (B) émettre des obligations, des preferred equity certificates, des bons de souscription, des options ou tout autre instrument convertibles, échangeables ou remplaçables en actions, ainsi qu'à émettre, suite à la conversion ou l'échange des instruments susmentionnés, des actions de la catégorie(s) dont l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est libre de déterminer en relation avec chaque instrument. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est libre de déterminer les termes et conditions des instruments en question. Si les instruments en questions sont émis dans la période de 5 (cinq) ans de la clause de capital autorisé ci-dessous, les actions lors de la conversion ou lors de l'échange d'un des instruments en question, peuvent être émises après l'expiration de ladite période. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et est libre de déterminer, pour chaque émission, la catégorie(s) de nouvelles actions à émettre.

Les actions et instruments à émettre en application de la clause de capital autorisé peuvent être libérés par des apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices non distribués, y compris, dans tous les cas, en faveur de nouveaux actionnaires. Les actions émises par application des dispositions du présent article peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne seront pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale, et que (ii) si la contrepartie payable à la Société pour les nouvelles actions en question est supérieure à leur valeur nominale, l'excédent de prix doit être considéré comme une prime d'émission relative à ces actions dans les livres de la Société.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de libération des nouvelles actions ainsi que les termes et conditions des instruments susmentionnés.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre les actions en question et, le cas échéant, les instruments à émettre conformément aux dispositions du présent article, sans qu'un droit préférentiel de souscription à ces actions ou instruments ne soit réservé (par annulation ou limitation) aux actionnaires existants. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est spécialement autorisé à (i) émettre les actions de la (des) catégorie(s) concernée(s) en vertu des dispositions des articles 5.8.1 à 5.8.3 sans qu'un droit préférentiel de souscription à ces actions ne soit réservé (par annulation ou limitation) aux actionnaires existants, et (ii), le cas échéant, en vertu des dispositions de l'article 11.4.2, à émettre des actions de certaines catégories seulement sans réserver un droit préférentiel de souscription à ces actions (par annulation ou limitation) à certains des actionnaires existants.

L'autorisation expirera à la date du cinquième anniversaire de la date de création du capital autorisé (cette date étant le 5 juin 2013) et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables. Pour lever toute ambiguïté, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, peut procéder à une augmentation de capital social ou à l'émission des instruments susmentionnés dès la date de constitution de la Société.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est autorisé à faire tout le nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.8 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé consécutif à toute augmentation réalisée en vertu du présent article. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est habilité à entreprendre ou à autoriser les actions nécessaires à la réalisation et à la publication de telles modifications conformément à la Loi. En outre, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée la responsabilité d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges ainsi que d'en recevoir le paiement, et de faire tout le

nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.8 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé, suite à toute augmentation en vertu du présent article.

5.8.1 Au plus tard (15) Jours Ouvrables après la survenance d'un Événement de Réévaluation, Nordic Capital fournira les informations suivantes à chaque Co-Investisseur (la «Notification d'Événement de Réévaluation»):

- (vi) les informations générales au sujet de l'Événement de Réévaluation en question;
- (vii) la Valeur Estimée avant et après l'Événement de Réévaluation en question;
- (viii) une évaluation du Montant Pré-Estimé et du Montant Post-Estimé;
- (ix) le Prix de Protection (tel que défini par l'article 5.8.3); et
- (x) le Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur et la Part d'Investissement avant et après l'Événement de Réévaluation en question.

Pour l'application des alinéas (ii), (iii) et (v), il sera considéré qu'aucun Co-Investisseur n'apportera aucune somme à la Société en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation.

5.8.1 bis Si le Pourcentage d'Investissement fixé dans la Notification d'Événement de Réévaluation en vertu de l'alinéa (v) est plus important avant qu'après l'Événement de Réévaluation en question et que le Co-Investisseur souhaite éviter une telle diminution de son Pourcentage d'Investissement, le Co-Investisseur devra, dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables de la réception de la Notification d'Événement de Réévaluation, s'engager à apporter une somme à la Société à hauteur du Prix de Protection du Co-Investisseur en question.

5.8.1 ter Si, et dans la mesure où, Nordic Capital ne reçoit pas un engagement du Co-Investisseur ou reçoit un engagement du Co-Investisseur conformément à l'article 5.8.1 bis pour une somme inférieure au Prix de Protection du Co-Investisseur en question, le Co-Investisseur sera réputé avoir accepté la réduction de son Pourcentage d'Investissement suite à l'Événement de Réévaluation (conformément à la Notification d'Événement de Réévaluation et en vertu des dispositions de cet article 5.8).

5.8.1 quater Si, et dans la mesure où, un Co-Investisseur émet un engagement à apporter une somme à la Société conformément à l'article

5.8.1 bis, ce Co-Investisseur paiera la somme en question à la Société conformément aux instructions établies par les détenteurs des Actions Ordinaires dans les 5 Jours Ouvrables de la réception de ces instructions, et effectuera tout autre démarche y afférent raisonnablement exigé par les détenteurs des Actions Ordinaires. Dans ce cas, soit (a) les conditions des Instruments existants détenus par ce Co-Investisseur dans la Société seront modifiées, soit (b) de nouveaux Instruments seront émis au bénéfice de ce Co-Investisseur (tel que convenu avec Nordic Capital, agissant raisonnablement et de bonne foi), afin d'assurer au Co-Investisseur en question le droit de recevoir une somme en vertu des présents Statuts (et en particulier des articles 5.6, 11 et 12), respectivement, égale à la Part d'Investissement de ce Co-Investisseur suite à l'Événement de Réévaluation.

5.8.2 Réévaluation des Pourcentages d'Investissement

A moins que chaque Co-Investisseur n'apporte à la Société un montant égal à son Prix de Protection conformément à l'article 5.8.1 quater, le Pourcentage d'Investissement de chaque Co-Investisseur sera recalculé, suite à l'Événement de Réévaluation, en appliquant les formules suivantes.

(c) Si le Prix de Protection est apporté en tant que part de l'Apport (tel que déterminé par Nordic Capital en vertu de l'article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / D$$

Où:

- X = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur en question immédiatement après l'Événement de Réévaluation en question
- A = Montant Pré-Estimé
- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation
- C = Montant de l'apport du Co-Investisseur à la Société en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation en question
- D = Montant Post-Estimé

(d) Si le prix de Protection est apporté en supplément de l'Apport (tel que déterminé par Nordic Capital en vertu de l'article 5.8.3.1):

$$X = (A + B + C) / (D + E)$$

Où:

- X = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur en question immédiatement après l'Événement de Réévaluation en question
- A = Montant Pré-Estimé
- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation
- C = montant de l'apport du Co-Investisseur à la Société en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation en question

- D = Montant Post-Estimé

- E = Montant total apporté à la Société par tous les Co-Investisseurs en vertu de l'article 5.8.1 quater en lien avec l'Événement de Réévaluation en question

5.8.3 Calcul du Prix de Protection

5.8.3.1 Lors d'un Événement de Réévaluation, Nordic Capital aura le droit de déterminer si le montant qui sera offert aux Co-Investisseurs d'investir dans la Société en lien avec cet Événement de Réévaluation, pour autant qu'une telle offre soit acceptée par les Co-Investisseurs, sera, ou non, apporté (a) en tant que part de l'Apport; ou (b) en supplément de l'Apport (auquel cas il fera augmenter le montant global à apporter dans le cadre de l'Événement de Réévaluation).

5.8.3.2 La somme qu'un Co-Investisseur doit apporter à la Société pour éviter une réévaluation de son Pourcentage d'Investissement liée à un Événement de Réévaluation (le «Prix de Protection») sera calculée selon la formule suivante dans le cas où cette somme est apportée en tant que part de l'Apport:

$$Y = (D - A) * B$$

Où:

- Y = Prix de Protection du Co-Investisseur en question

- A = Montant Pré-Estimé

- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation considéré

- D = Montant Post-Estimé

5.8.3.3 Le Prix de Protection sera calculé selon la formule suivante dans le cas où le montant en question est apporté en supplément de l'Apport:

$$Y = (D - A) / (1 - F) * B$$

Où:

- Y = Prix de Protection du Co-Investisseur en question

- A = Montant Pré-Estimé

- B = Pourcentage d'Investissement du Co-Investisseur immédiatement avant l'Événement de Réévaluation considéré

- D = Montant Post-Estimé

- F = Pourcentage de la Société avant l'Événement de Réévaluation considéré

Art. 6. Administration.

6.1. Nomination et révocation des administrateurs - composition du conseil d'administration

La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire), la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Le conseil d'administration peut être composé d'administrateurs A et B. Dans ce cas:

(i) les administrateurs A seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi une liste de candidats proposés par les détenteurs d'Actions Ordinaires,

(ii) le(s) administrateur(s) B seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi une liste de candidats proposés par les détenteurs d'APSDV, étant entendu que chaque détenteur d'APSDV, ou en cas de pluralité de détenteurs d'APSDV qui sont des Affiliés, l'ensemble de ces détenteurs d'APSDV qui sont des Affiliés, aura le droit de proposer des candidats parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires nommera un seul administrateur B.

Les administrateurs seront nommés en application des dispositions susmentionnées sur décision des actionnaires pour une période maximum de 6 (six) ans (renouvelable).

Un administrateur peut être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs en remplacement, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'(es) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant qu'administrateur(s) et/ou remboursé(s) de ses/leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

6.2 Décisions du conseil d'administration

Le conseil d'administration nommera parmi ses membres un président, et dans le cas où des administrateurs A et B sont nommés, le président sera nommé parmi les administrateurs A. Le conseil d'administration peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux administrateurs.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des votes émis par les administrateurs présents à la réunion.

Avis écrit de convocation de toute réunion du conseil d'administration, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou courriel aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil d'administration pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un administrateur peut agir en tant que représentant de plusieurs administrateurs à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil d'administration tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique ou visioconférence.

L'utilisation de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, comprenant une majorité d'administrateurs A.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion comprenant le vote positif d'au moins un administrateur A. En cas d'égalité, le président aura une voix prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux, à signer par le président ou un administrateur A du conseil d'administration de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne prendra pas part aux délibérations et vote pour cette opération, et ce conflit d'intérêt sera rapporté par le conseil d'administration à la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations dans des conditions normales de marché, ni aux opérations réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions, qui pourraient être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre, seront signés par le président ou un administrateur A du conseil d'administration de la Société.

6.3 Pouvoirs du conseil d'administration

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation y relative à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, administrateur ou non, nommer et révoquer des mandataires ou employés et en déterminer la rémunération.

6.4 Représentation et pouvoir de signature

La Société sera engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature d'un administrateur A du conseil d'administration ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un administrateur A du conseil d'administration.

Si une ou plusieurs personnes ont été déléguées à la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée, dans les limites de la gestion journalière, par la signature unique de ces personne(s).

Art. 7. Décisions des actionnaires.

7.1 Pour autant que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire, l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prendra ses décisions par écrit.

7.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée générale des actionnaires valablement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Toute action donne droit à un vote sauf dispositions contraires de ces Statuts ou de la Loi (en particulier en ce qui concerne les APSDV).

7.3 Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée en conformité avec les dispositions de la Loi. Elle devra être convoquée suite à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et tenue dans le mois de la demande. Des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande devra être adressée au siège de la Société par lettre recommandée au moins 5 (cinq) jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent renoncer aux formalités de convocation, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

7.4 Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire envoyé par courrier ou par fax au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans les convocations. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société et qui contiennent au moins l'endroit, date et heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que, pour tout point à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus deux jours avant l'assemblée générale des actionnaires y relative. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum.

7.5 Les actionnaires peuvent voter à l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou autres moyens de communication permettant leur identification, et sont réputés présents pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale des actionnaires dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

7.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou courriel ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, actionnaire ou non.

7.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

7.8 Sauf dispositions contraires de la Loi, et sans préjudice des dispositions de l'article 7.9:

- Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées
- Les assemblées générales des actionnaires convoquées en vue de modification des Statuts ne pourront valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée générale des actionnaires peut être convoquée de la manière prescrite par la Loi. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent être approuvées par les deux tiers au moins des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

- La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que de l'accord unanime de tous les actionnaires.

7.9 Dispositions spécifiques relatives aux APSDV

Les APSDV sont des actions privilégiées sans droit de vote au sens de l'article 44 et suivants de la Loi.

Par conséquent les APSDV ne confèrent aucun droit de vote à toute assemblée générale des actionnaires, sauf disposition contraire de la Loi. En particulier:

7.9.1 Les APSDV confèrent un droit de vote sur les sujets suivants à toute assemblée générale des actionnaires:

- Emission de nouvelles actions privilégiées, émission d'obligations convertibles, conversion d'actions ordinaires en actions privilégiées sans droit de vote,
- Détermination du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote,
- Réduction du capital social de la Société,
- Modification de l'objet social de la Société ou de la forme sociale de la Société,

- Distribution de dividendes aux APSDV,
- Rachat des APSDV (notamment, pour lever toute ambiguïté, rachat anticipé en numéraire/nature),
- Conversion d'APSDV en Actions Ordinaires,
- Adoption des comptes annuels, et
- Dissolution anticipée de la Société.

7.9.2 Conformément à l'article 46 (2) de la Loi, les APSDV confèrent un droit de vote à toute assemblée générale des actionnaires sur tout sujet si, malgré l'existence de bénéfices distribuables à cet effet, les Dividendes Privilégiés Fixes des APSDV (tels que définis par l'article 11.2 ci-dessous) n'ont pas été entièrement payés pour quelque raison pendant deux exercices consécutifs, et ce jusqu'au paiement intégral des dividendes en question.

7.9.3 Conformément à l'article 46 (3) de la Loi, sauf si un droit de vote est reconnu aux ADSPV, les ADPSV ne sont pas prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité à l'assemblée générale des actionnaires.

7.9.4 Conformément à l'article 47 de la Loi, les convocations, rapports et documents qui par application de la Loi sont envoyés ou communiqués aux actionnaires de la Société sont également envoyés ou communiqués aux détenteurs d'APSDV.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la ville de Luxembourg, ou à tout autre endroit tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.00 heures. Dans le cas où ce jour se révèle n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 9. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes actionnaire(s) ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet, ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé au lieu d'un commissaire aux comptes.

Art. 10. Exercice social.

10.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

Art. 11. Distribution des bénéfices.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera affecté à une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets et des réserves disponibles de la Société peut être distribué à l'/aux actionnaire(s), sur décision des actionnaires, conformément aux dispositions suivantes (et sans préjudice des dispositions de l'article 5.6), étant entendu que les APSDV confèrent un droit préférentiel de paiement par rapport aux Actions Ordinaires en application des dispositions des présents Statuts:

(a) premièrement chaque APSDV donnera droit à un dividende annuel privilégié cumulatif de 5% calculé sur la base de la valeur nominale de chaque APSDV (le «Dividende Privilégié Fixe d'APSDV»).

(b) suite à la soumission d'un Avis de Distribution, chaque APSDV faisant partie de la dernière catégorie d'APSDV subsistante dans l'ordre alphabétique inverse donnera droit (en fonction des ajustements résultant des coûts à imputer liés à la distribution, tel que précisé dans l'Avis de Distribution en question) à une somme égale à (A) (i) le Produit Total fixé dans l'Avis de Distribution; multiplié par (ii) le Pourcentage de la Société; divisé par (iii) le nombre total d'APSDV de la catégorie concernée; moins (B) un montant équivalent à l'ensemble des Dividendes Fixes Privilégiés d'APSDV payés sur l'ensemble des APSDV avant la distribution conformément au présent article 11.2 (b) (cette déduction ne doit être opérée qu'une seule fois pour un même Dividende Fixe Privilégié d'APSDV, c.-à-d. en d'autres termes, il ne doit pas y avoir de double décompte dans la fixation de la déduction) (un «Dividende Privilégié Variable d'APSDV»). Nonobstant ce qui précède, si un événement survient après réception d'un Avis de Distribution qui a servi de base de calcul du Dividende Privilégié Variable d'APSDV, de sorte que le Dividende Privilégié Variable d'APSDV (aux fins des présentes, sans déduction du Dividende Privilégié Fixe d'APSDV) est inférieur ou supérieur que la Part de la Société dans le Produit Total sujet à distribution conformément à l'Avis de Distribution (en raison par exemple de coûts ou charges supplémentaires supportés par les Investisseurs de Nordic Capital ou par la Société qui réduisent le montant du Produit Total), l'Avis de Distribution et le Dividende Privilégié Variable d'APSDV en question seront ajustés à hauteur de cette différence de telle sorte que le Dividende Privilégié Variable d'APSDV (aux fins des présentes, sans déduction du Dividende Privilégié Fixe d'APSDV) soit égal à la Part de la Société dans le Produit Total sujet à la distribution en question (comprenant tout ajustement des coûts à imputer liés à la distribution). Si le Dividende Privilégié Variable d'APSDV ajusté est plus élevé que le Dividende Privilégié Variable d'APSDV initial, la Société distribuera la différence aux détenteurs des APSDV de la

catégorie concernée. Si le Dividende Privilégié Variable d'APSDV ajusté est inférieur au Dividende Privilégié Variable d'APSDV initial, les détenteurs d'APSDV rembourseront la différence à la Société.

(c) les Actions Ordinaires donneront droit (au pro rata de chaque Action Ordinaire détenue) au reliquat des bénéfices après distribution du dividende des APSDV.

Pour lever toute ambiguïté, la déclaration et le paiement du Dividende Privilégié Fixe d'APSDV peuvent être décidés sans nécessairement décider au même moment de déclarer les autres dividendes prévus à l'article 11.2.(b) et (c).

Nonobstant les dispositions susmentionnées du présent article 11, afin de sécuriser le remboursement de toute obligation ou de tout engagement (présent ou éventuel) de la Société, le paiement de toute somme liée au Dividende Privilégié Variable d'APSDV peut être retenu par la Société ou consigné. Le reliquat de la somme retenue ou consignée sera distribuée aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible à l'extinction des obligations ou engagements en question. La part de Dividende Privilégié Variable d'APSDV ainsi retenue sera considérée comme paiement différé du Dividende Privilégié Variable d'APSDV, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par les parties à tout moment. Dans le cas où un tel Dividende Privilégié Variable d'APSDV n'est finalement pas payé (entièrement ou partiellement), le montant impayé devra être considéré comme un ajustement de la réclamation du Dividende Privilégié d'APSDV, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par les parties à tout moment.

11.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le conseil d'administration, dans la limite des conditions imposées par la Loi et par les dispositions des présents Statuts (notamment, mais pas exclusivement, par les articles 5.6, 11.2 et 11.4).

11.4 Imputation des coûts etc.

11.4.1. (i) Tous les coûts et charges (a) liés à l'administration de la Société et propres à maintenir la structure de co-investissement liée à Unilabs à travers la Société, ou (b) encouru par la Société à l'occasion d'un investissement, directement ou indirectement, dans Unilabs (incluant tous les coûts et charges engagés dans le cadre de la préparation des présents Statuts et de toute autre documentation en relation avec la structure de co-investissement en lien avec Unilabs à travers la Société, et les opérations qui en résultent), et (ii) tout impôt redevable par la Société à Luxembourg en lien avec la Marge d'Ecart, seront répartis entre et supportés par les Investisseurs de Nordic Capital et la Société de la manière suivante (la part de la Société dans ces coûts sera répartie à parts égales entre et supportée par les Co-Investisseurs):

$$Z = (1) / (1 + G)$$

Où:

- Z = Part des Investisseurs de Nordic Capital dans ces coûts

- G = Nombre total d'Investisseurs (de temps à autre)

$$XX = G / (1 + G)$$

Où:

- XX = Part de la Société dans ces coûts

- G = Nombre total d'Investisseurs (à tout moment)

11.4.2 La Société supportera une part de tous les coûts et charges engagés par la Société à l'occasion de l'émission de nouveaux Instruments par la Société égale au Pourcentage de la Société, et les Investisseurs de Nordic Capital supporteront la portion restante de ces coûts (la part de la Société sera répartie entre et supportée par les Co-Investisseurs au pro rata de leur Pourcentage d'Investissement respectif).

11.4.3 Tous les coûts et charges résultant de la scission de Capió et Unilabs ainsi que tout imposition retenue à la source payable par la Société sur toute distribution aux détenteurs d'Actions Ordinaires seront répartis entre et uniquement supportés par les Investisseurs de Nordic Capital.

11.4.4 Dans la mesure du possible et de ce qui est autorisé par la loi applicable, les coûts etc. tel que définis aux articles 11.4.1 à 11.4.3 seront encourus et payés par la Société et seront pris en compte dans le cadre de (et seront payés entre les Parties à travers) la répartition du Produit Total (de la manière définie par l'Avis de Distribution concerné), et de la distribution du Dividende Privilégié Variable d'APSDV ou lors de la détermination du Prix de Rachat (selon le cas). Si Nordic Capital en décide ainsi ou que la Société ne dispose pas des fonds suffisants pour rembourser ces coûts et autres, chaque Investisseur de Nordic Capital et Co-Investisseur paiera une somme à la Société égale au montant des coûts et autres, qui devraient en dernier recours être supportés par cet Investisseur de Nordic Capital ou ce Co-Investisseur (selon le cas), conformément aux articles 11.4.1 à 11.4.3. Toute Marge d'Ecart payée par les Investisseurs de Nordic Capital à la Société sera considéré comme un paiement par les Investisseurs de Nordic Capital conformément à l'article

11.4.4 (et réciproquement) et sera donc utilisé pour rembourser la part des coûts et autres que les Investisseurs de Nordic Capital supporteront par application du présent article 11.4.4. Chaque Co-Investisseur s'engage à agir conformément à toute instruction qui lui est fournie par les détenteurs des Actions Ordinaires, et chaque Investisseur de Nordic Capital s'engage à agir conformément aux instructions qui lui sont fournies par Nordic Capital, en relation avec un tel paiement à la Société, et à prendre toute mesure et signer tout document nécessaires pour assurer que ce paiement est réalisé de la manière et dans les formes décidées par Nordic Capital ou les détenteurs des Actions Ordinaires (selon le cas) de temps à autre (dans tous les cas, chaque Co-Investisseur et chaque Investisseur de Nordic Capital doit agir raisonnablement et de bonne foi). Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent article 11.4.4, Nordic

Capital et les détenteurs des Actions Ordinaires peuvent séparément consentir à ce que tout ou partie des coûts et autres, qui doivent être supportés par les Investisseurs de Nordic Capital conformément au présent article 11.4.4, seront à la place supportés par les détenteurs des Actions Ordinaires.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

12.4 Le produit de liquidation sera distribué aux porteurs de toutes les catégories d'actions dans l'ordre de priorité et pour les montants requis afin d'atteindre, sur une base globale, le même résultat économique que celui prévu aux articles 5.6 et 11.2 des présents statuts, étant entendu que (i) selon les exigences de l'article 44 de la Loi, les APSDV donneront droit au remboursement préférentiel de leur valeur nominale en cas de liquidation et (ii) pour lever toute ambiguïté, les APSDV donneront droit à tout Dividende Préférentiel Fixe d'APSDV et Dividende Préférentiel Variable d'APSDV du mais impayé, le cas échéant.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi (telle que modifiée) ainsi qu'à tout accord de co-investissement pouvant être conclu à tout moment entre, notamment, les actionnaires et la Société pour toute matière non régie par les présents Statuts. Les dispositions des présents Statuts s'appliquent sans préjudice de toute disposition supplémentaire pouvant être contenue dans tout accord d'investissement, qui peut à tout moment être conclu entre les actionnaires et la Société.

Art. 14. Arbitrage. Tout différend, toute controverse ou prétention né des présents Statuts ou s'y rapportant, entre les actionnaires, la Société ou l'un quelconque de ses organes sociaux, sera tranché par voie d'arbitrage conformément aux Règles d'Arbitrage de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm (Suède). Le tribunal arbitral sera composé de trois (3) arbitres. Le siège de l'arbitrage sera fixé à Stockholm (Suède), et la langue utilisée à l'occasion de la procédure arbitrale sera l'anglais. Toute procédure arbitrale sera strictement tenue confidentielle. La confidentialité recouvrira, notamment, le fait qu'une procédure arbitrale a été entamée, ainsi que toute information communiquée dans le cadre de cette procédure, et toute décision ou sentence rendue ou déclarée par le tribunal arbitral. De telles informations ne peuvent pas être divulguées à un tiers sans l'accord écrit préalable des autres parties. Les dispositions précédentes ne font pas obstacle à ce qu'une partie puisse divulguer des informations afin de préserver ses droits relatifs à la procédure (notamment, la divulgation consécutive à une contestation), ou si elle tombe sous le coup d'une obligation de divulguer conformément à la loi applicable ou à la réglementation boursière.

Art. 15. Définitions. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants doivent se voir attribuer le sens suivant (sens applicable aux formes singulière comme plurielle):

«Co-Investisseur Additionnel» signifie toute personne qui à tout moment devient partie à tout contrat de co-investissement qui peut être conclu de temps à autre entre, notamment, les actionnaires et la Société, par le biais d'une convention d'adhésion de co-investisseur.

«SPV Additionnel» signifie toute entité ou partenariat établie par les Investisseurs de Nordic Capital ou l'un de ses Affiliés ou par Unilabs Co-Invest Charitable Trust ou l'un de ses Affiliés ou par toute Personne ayant une structure de détention similaire à celle des détenteurs des Actions Ordinaires, et une autre personne afin de permettre à cette personne de co-investir dans Unilabs conformément à un accord correspondant (ou un accord ayant un effet correspondant) à un co-investissement dans Unilabs via la Société.

«Affilié» en lien avec toute personne signifie toute autre personne, à tout moment, contrôlant, contrôlée ou sous contrôle conjoint avec la première personne mentionnée, où «contrôle», dans ce contexte, signifie la capacité, directe ou indirecte, de diriger l'administration ou les politiques d'une personne, par détention ou autrement, et le terme «contrôlant» aura un sens en corrélation avec ce qui précède, pourvu, cependant, que dans le présent contexte une partie à tout accord de co-investissement pouvant être conclu de temps à autre entre, notamment, les actionnaires et la Société, ne soit pas considérée comme un Affilié de toute autre partie (sauf pour l'application de l'article 6.1.1 des présents Statuts).

«Produit Total» signifie la somme de:

(i) Tous fonds apportés à un SPV Additionnel comme paiement des Instruments émis par ce SPV Additionnel (ou comme contrepartie du changement des conditions de tout Instrument émis par ce SPV Additionnel) qui n'ont pas été investis, directement ou indirectement, dans Unilabs; et (ii) le montant des produits effectivement reçues par les SPV Additionnels comme conséquence de leur investissement direct ou indirect dans Unilabs, net de tous coûts et dettes supportés ou à supporter par les SPV Additionnels en lien ou en relation avec la réalisation ou la réception de ces produits (à l'exclusion de tout impôt direct ou indirect ou de toute charge similaire payable par les SPV Additionnels ou leurs investisseurs directs ou indirects sur la base de ou en lien avec ces produits), excepté (a) tout produit reçu par les SPV Additionnels des Investisseurs de Nordic Capital, et (b) tout montant apporté au SPV Additionnel par les détenteurs d'Instruments dans le SPV Additionnel autres qu'un co-investisseur (les «Produits du SPV Additionnel»).

(ii) Le montant des produits effectivement perçus par les Investisseurs de Nordic Capital en conséquence de leur investissement direct ou indirect dans Unilabs net de tous coûts et dettes supportés ou à supporter par les Investisseurs de Nordic Capital en lien ou en relation avec la réalisation ou la réception de ces produits (à l'exclusion de tout impôt direct ou indirect ou de toute charge similaire payable par les Investisseurs de Nordic Capital ou leurs investisseurs directs ou indirects sur la base de ou en lien avec ces produits), exceptés les produits versés aux Investisseurs de Nordic Capital par (a) la Société, (b) tout SPV Additionnel, ou (c) les détenteurs des actions ordinaires ou par toute autre personne établie dans le même but à l'égard de la Société ou du SPV Additionnel que les détenteurs des Actions Ordinaires (les «Produits de Nordic Capital»), et

(iii) Tous fonds apportés à la Société comme paiement des Instruments émis par la Société (ou comme contrepartie du changement des conditions de tout Instrument émis par la Société) qui n'ont pas été investis, directement ou indirectement, dans Unilabs; et (ii) le montant des produits effectivement reçus par la Société comme conséquence de leur investissement direct ou indirect dans Unilabs, net de tous coûts et dettes supportés ou à supporter par la Société en lien ou en relation avec la réalisation ou la réception de ces produits (à l'exclusion de tout impôt direct ou indirect ou de toute charge similaire payable par la Société ou ses investisseurs directs ou indirects sur la base de ou en lien avec ces produits), excepté (a) tout produit versé à la Société par les Investisseurs de Nordic Capital (notamment, pour lever toute ambiguïté, la Marge d'Ecart); et (b) toute somme apportée à la Société par les détenteurs d'Actions Ordinaires (les «Produits de la Société»).

«Avis de Distribution» signifie l'envoi d'un avis par Nordic Capital dans les (10) Jours Ouvrables suivants le moment où il a été informé que le Produit Total a été effectivement reçu par les Investisseurs de Nordic Capital, la Société et/ou un SPV Additionnel, Nordic Capital remettra à chaque Co-Investisseur un avis précisant:

(a) Des informations sur le montant des Produits des SPV Additionnels, des Produits de Nordic Capital, et des Produits de la Société qui composent le Produit Total en question;

(b) Des informations sur les coûts et autres, liés à la distribution, qui seront supportés conformément aux articles 11.4.1 à 11.4.4; et

(c) Le calcul de (i) la Part de la Société dans le Produit Total en question et (ii) la Part de ce Co-Investisseur dans le Produit Total en question.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par Nordic Capital, les fonds apportés à la Société ou à un SPV Additionnel comme paiement des Instruments émis par la Société ou ce SPV Additionnel (selon le cas) (ou comme contrepartie du changement des conditions de tout Instrument émis par la Société ou ce SPV Additionnel (selon le cas)) ne seront pas indiqués dans l'Avis de Distribution (et ne doivent donc pas être considérés comme effectivement reçus) jusqu'à ce que les Investisseurs de Nordic Capital, la Société et les SPV Additionnels cessent de détenir, directement ou indirectement, tout Instrument dans Unilabs.

«Jours Ouvrables» signifie un jour (autre que le samedi, dimanche et les jours fériés) qui est un jour ouvré pour les banques de Luxembourg, de Jersey et du pays où chaque Co-Investisseur a son siège, autre que pour les seuls services bancaires par internet.

«Capio» signifie Ygeia TopHolding AB, Reg. No. 556706-3580 (ou son nom tel que pouvant être modifié) («Ygeai» et, conjointement avec ses filiales à tout moment, «Capio»).

«Co-Investisseur» signifie R12 Kapital SPV AB et chaque Co-Investisseur Additionnel.

«Pourcentage de la Société» signifie la somme de tous les Pourcentages d'Investissement (à tout moment).

«Part de la Société» signifie le montant du Produit Total que la Société est en droit de conserver/recevoir au moment considéré tel que défini dans l'Avis de Distribution, qui sera (sous réserve de réajustements pour tous coûts ou autres devant être supportés suite à la distribution conformément aux articles 11.4.1 à 11.4.4, comme déterminé dans cet Avis de Distribution) un montant égal Produit Total en considération duquel cet Avis de Distribution est émis multipliées par le Pourcentage de la Société.

«Apport» signifie le montant total qui devra être apporté dans l'Événement de Réévaluation en question à (a) Cidra SàRL, Cidra Holding SàRL et/ou toute autre holding conjointe (future) de Capio et Unilabs, (b) Unilabs Holding ou l'une de ses filiales, (c) la Société ou (d) un SPV Additionnel, et incluant dans chaque cas, tout Prix de Protection qui devra être apporté en sus de cet apport en application de l'article 5.8.3.1 (a) et excluant, dans tous les cas, tout Prix de Protection qui devra être apporté en sus de cet apport en application de l'article 5.8.3.1 (b).

«Valeur Estimée» signifie la valeur d'Unilabs immédiatement avant ou après un Événement de Réévaluation (le cas échéant), tel qu'estimé par Nordic Capital.

«Produits Estimés» signifie le montant estimé équitablement et de bonne foi par Nordic Capital du Produit Total qui aurait été reçu par les Investisseurs de Nordic Capital, la Société et les SPV Additionnels si Unilabs avait été vendu à un prix d'achat déterminé sur la base de la Valeur Estimée, et que tous les produits de la vente avaient été remontés aux détenteurs directs et indirects des Instruments d'Unilabs.

«Instruments» signifie toutes les actions et bons de souscription, obligations convertibles, convertibles preferred equity certificates (CPEC), et preferred equity certificates (PEC) émis par les sociétés concernées, ainsi que tout autre instrument similaire, et tout autre instrument qui (à tout moment) peut avec ou sans paiement être converti en, ou donner un droit

de souscription ou d'achat de, l'un des instruments précités dans la société concernée, ainsi que tous les prêts accordés à la société concernée par les détenteurs directs ou indirects de ses Instruments et ses Affiliés respectifs.

«Pourcentage d'Investissement» signifie le pourcentage du Produit Total que le(s) détenteur(s) concerné(s) d'APSDV sera/seront en droit de recevoir de la Société, qui dans un premier temps sera de 11.3% en ce qui concerne R12 Kapital SPVII AB, et en ce qui concerne un Co-Investisseur Additionnel, sera d'un pourcentage faisant l'objet d'un accord entre ce Co-Investisseur Additionnel et Nordic Capital, et qui, dans chaque cas, peut être augmenté ou diminué conformément aux dispositions des présents Statuts.

«Part d'Investissement» signifie, en ce qui concerne un Co-Investisseur, le montant du Produit Total que ce Co-Investisseur sera en droit de recevoir au moment considéré tel que fixé dans l'Avis de Distribution, qui sera (sous réserves des réajustements liés à tous coûts et autres devant être supportés en raison de la distribution conformément aux articles 11.4.1 à 11.4.4, tels que fixés dans cet Avis de Distribution) un montant égal au Produit Total en considération duquel cet Avis de Distribution est émis multipliées par le Pourcentage d'Investissement de ce Co-Investisseur.

«Nordic Capital» signifie Nordic Capital VI Limited, SàRL dument enregistrée selon le droit de Jersey, dont le siège social est sis 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Îles Anglo-Normandes, tel que son nom ou siège social peut être modifié.

«Investisseurs de Nordic Capital» signifie Nordic Capital VI Alpha, L.P., un partnership dument enregistrée selon le droit de Jersey, dont le siège social est sis 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Îles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son general partner Nordic Capital; Nordic Capital VI Beta, L.P., partnership dument enregistrée selon le droit de Jersey, dont le siège social est sis 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Îles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son general partner Nordic Capital; NC VI Limited, une limited company dument enregistrée selon le droit de Jersey, dont le siège social est sis 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Îles Anglo-Normandes; et Nordic Industries Limited, une limited company dument enregistrée selon le droit de Jersey, dont le siège social est sis 26 Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, Îles Anglo-Normandes; et ce sous réserve de tout changement de leur dénomination sociale ou siège social.

«personne» signifie tout individu, entité légale, partenariat, autorité gouvernementale, tribunal, ou toute autre entité pourvue de la personnalité juridique.

«Montant Post-Estimé» signifie les Produits Estimés immédiatement après la survenance de l'Événement de Réévaluation considéré (tels qu'estimés de bonne foi par Nordic Capital).

«Montant Pré-Estimé» signifie les Produits Estimés immédiatement avant la survenance de l'Événement de Réévaluation considéré (tel qu'estimés de bonne foi par Nordic Capital).

«Événement de Réévaluation» signifie (i) tout apport de fonds à un SPV Additionnel comme paiement de tout Instrument émis par ce SPV Additionnel (ou comme contrepartie d'une modification des conditions de tout Instrument émis par ce SPV Additionnel) (fonds autres que les fonds apportés par une personne qui (ou dont l'Affilié) détient déjà des Instruments dans ce SPV Additionnel (a) dans le but de défendre son Pourcentage d'Investissement (cf. un apport par un Co-Investisseur à la Société conformément à l'article 5.8.1 quater) ou (b) dans une situation similaire à l'apport à la Société décrit aux articles 11.2 ou 11.4.4 («Événement de Réévaluation d'un SPV Additionnel»)), (ii) toute souscription par toute personne (autre que la Société ou un SPV Additionnel) de tout Instrument émis par Cidra SàRL, dont le siège social est sis 41, bld. Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée sous le numéro RCSL B.119205 (sous réserve de tout changement de sa dénomination sociale ou de son siège social), Cidra Holding SàRL, dont le siège social est sis 41, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée sous le numéro RCSL B.119206 (sous réserve de tout changement de sa dénomination sociale ou de son siège social), ou toute autre holding conjointe (future) de Cadio et Unilabs ou Unilabs ou l'une de ses filiales, qui, selon l'avis de Nordic Capital, augmente ou diminue les Produits Estimés («Événement de Réévaluation de Cidra»), ou (iii) tout apport de fonds à la Société réalisé comme paiement de tout Instrument émis par la Société (ou en contrepartie d'un changement des conditions de tout Instrument émis par la Société) (fonds autre que (a) les fonds apportés à la Société comme paiement d'APSDV, (b) tous fonds apportés par un Co-Investisseur en application de l'article 5.8.1 quater, ou (c) tous fonds apportés à la Société en application des articles 11.2 ou 11.4.4) («Événement de Réévaluation de la Société»).

«Prix de Rachat» signifie (A) le prix devant être payé en numéraire au moment du rachat, qui sera égal (sous réserve des réajustements liés à tous coûts devant être supportés résultant de la distribution, tels que fixés dans l'Avis de Distribution concerné) à (i) le Produit Total fixés dans l'Avis de Distribution concerné; multiplié par (ii) le Pourcentage de la Société, et qui sera réparti entre les détenteurs concernés des catégories d'APSDV concernées, en proportion des Pourcentages d'Investissement respectifs de chaque détenteur d'APSDV concerné, à la condition, cependant, que si un événement survient après réception de l'Avis de Distribution, qui a pour conséquence que le Prix de Rachat est inférieur ou supérieur à la Part de la Société dans le Produit Total objet de la distribution conformément à cet Avis de Distribution (en raison par exemple de coûts ou engagements supplémentaires supportés par les Investisseurs de Nordic Capital ou la Société, qui réduisent le montant du Produit Total), l'Avis de Distribution et le Prix de Rachat seront ajustés à hauteur de cette différence en sorte que le Prix de Rachat soit égal à la Part de la Société dans le Produit Total objet de cette distribution (notamment tout ajustement lié aux coûts devant être supportés en lien avec la distribution) moins (B) un montant équivalent à tous les Dividendes Privilégiés Fixes d'APSDV payés ou cumulés et non payés sur toutes les APSDV au moment de la détermination (cette déduction ne doit être opérée qu'une seule fois en relation avec un même Dividende

Privilégié d'APSDV, c.à.d. il n'y a pas de double décompte dans la détermination de la déduction). Dans le cas où ce Prix de Rachat ajusté est supérieur au Prix de Rachat initial, la Société devra payer cette différence aux détenteurs des APSDV rachetées. Dans le cas où ce Prix de Rachat ajusté est inférieur au Prix de Rachat initial, les détenteurs des APSDV rachetées rembourseront la différence à la Société.

"Marge d'Ecart" signifie un montant par an égal à 0,25% du plus petit montant entre (i) le montant investi par la Société dans des Instruments traités comme des instruments de dette selon les dispositions applicables du droit fiscal du Grand-Duché de Luxembourg; et (ii) EUR 25,000,000 (ou tout autre montant pouvant être déterminé à tout moment par Nordic Capital).

"Unilabs" signifie Unilabs Holding AB, Reg. No. 556722-5080, sous réserve de tout changement pouvant intervenir dans sa dénomination sociale ou ses filiales.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille trois cents Euros (EUR 7.300.-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: I. Colamonico, C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. LAC/2013/27363. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082872/2444.

(130101543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 14 juin 2013

En date du 14 juin 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vauban Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082873/16.

(130101974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Vador Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.798.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mai 2013

- La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur est actée avec effet immédiat.

- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Monsieur PIERRE terminera le mandat de Mademoiselle PICCIONE. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

VADOR INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013082879/18.

(130102189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 20 juin 2010:

- a été nommée administrateur-délégué:

Monsieur Lambertus Gerardus WIJNTJES, conseiller, né le 25 janvier 1950 à Bussum (Pays Bas), demeurant Oud Loosdrechtsedijk 251-V, 1231 LZ Loosdrecht (Pays Bas), durée du mandat: indéterminée, avec sa seule signature;

en remplaçant Monsieur Cornelis Johannes VROLIJKS, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort

- a été nommée administrateur:

Monsieur Cornelis Adrianus RONGE, conseiller, né le 25 juin 1960 à Rotterdam (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Monsieur Cornelis Johannes VROLIJKS, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort

- a été nommée commissaire aux comptes:

Herrn Reimund Kläs, Steuerberater - Vereidigter Buchprüfer, né le 22 janvier 1960 à Trèves (Allemagne), adresse professionnelle 11, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Vision Consultancy S.A., RCS Luxembourg No. B 73048.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013082936/24.

(130102083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire a réélu Monsieur Lars Hem Simonsen, Monsieur Soren Moth Poulsen et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale ordinaire a élu Deloitte S.A. comme commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour TOPDANMARK HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013082866/15.

(130101990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Portland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.945.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

L'assemblée générale ordinaire a pris entre autres les résolutions suivantes:

1) Sont élus en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de 6 ans et prenant fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2018:

- Monsieur BERNARD Frank demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125, rue d'Esch
 - Monsieur BAER Jean-Claude Fernand demeurant à L-4330 ESCH-SUR-ALZETTE, 6, avenue des Terres-Rouges
 - Monsieur JOHANNES Fons demeurant à L-2360 LUXEMBOURG, 21 Allée des Poiriers.
- 2) Est reconduit comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:
- la société à responsabilité limitée, EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.
- 3) Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2018.
- 4) Madame FASSBENDER Sylvie n'est plus membre du conseil d'administration.

Soleuvre, le 21 juin 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013083485/21.

(130102515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sorebol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.764.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 29 mai 2013

- L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 statuant sur les comptes de 2013:

- * Mr Edmond-Charles Briand
- * Mr Gilles Alix
- * Mr François Laroze
- * Mr Cédric de Baillencourt
- * Mr Dominique Lafont
- * Mr Jeannot Wengler

- L'Assemblée reconduit le mandat de Callens, Pirenne, Theunissen & Cie S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 statuant sur les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013081423/20.

(130099712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Sanderson International, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.979.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013 a reconduit le mandat des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

SANDERSON INTERNATIONAL

Société anonyme

Référence de publication: 2013081385/16.

(130100189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Toro Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 156.720.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 14 juin 2013 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Mr. Didier Jean-Louis Bench de son poste de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013;

- nommée Mme. Seda Yalçinkaya, née le 7 juin 1973 en Istanbul, Turquie, ayant son adresse professionnelle au Broadbent House, 65 Grosvenor Street, Londres W1K 3JH, Royaume Uni, en tant que gérante de la Société avec effet au 14 juin 2013 pour une durée indéterminée.

- nommé M. Sanjeet Mitra, né le 12 décembre 1983 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérante de la Société avec effet au 14 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2013081443/22.

(130099803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

I-Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.166.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 15 janvier 2013

1. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie C pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de cinq (5) à six (6).

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I-Wohnen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083272/16.

(130102921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Kontakum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.630.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2013

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de l'administrateur unique de la société, à savoir Monsieur Norbert Meisch.

L'assemblée nomme Docteur André MICHELS, né le 16 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg au poste d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'assemblée prend bonne note du changement d'adresse de siège social du commissaire aux comptes, à savoir:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. (B131410)

44, rue Pasteur

L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083320/19.

(130103251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Lam Research Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.361.

En date du 13 juin 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Accepter la Démission de John Theler, du poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat;
- Nomination de Carol Raeburn, née le 07 février 1970 à Edinburgh, Royaume-Uni et ayant pour adresse professionnelle au 36 Ivy Drive, Orinda, CA 94563, Etats Unis D'Amérique, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013083322/16.

(130102421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Issra SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.349.

La société HMS FIDUCIAIRE Sàrl, représentée par son gérant Monsieur Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, Bohey 36 nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société ISSRA SA immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B153.349

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet avec l'exécution de la mission afférente aux comptes clôturés le 31 décembre 2011, dont le rapport a été établi le 11 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS FIDUCIAIRE Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2013083304/16.

(130103062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

I-4S Sàrl, Innovation for shelter international, Société à responsabilité limitée,

(anc. LTRF).

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 171.399.

Cession de parts

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue le 17 juin 2013, que Monsieur Régis GHERARDINI, né le 06 mai 1970 à Metz (France), demeurant à F-57940 Volstroff, 33, Vinsberg, a cédé 50 (cinquante) parts sociales de la société Innovation for shelter international - en abrégé I-4S SARL (anc. LTRF) à Monsieur Olivier MEYER, né le 6 janvier 1973 à Nancy (France), demeurant à F-57160 Rozérieulles, 1, Place des Roches.

A la suite de cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- de la société Innovation for shelter international - en abrégé I-4S SARL (anc. LTRF) sont réparties comme suit:

- Monsieur Régis GHERARDINI	50 parts
- Monsieur Olivier MEYER	50 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013082571/18.

(130102185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.